

A photograph of a family walking away from the camera on a paved path in a park. A man in a light blue shirt and jeans, a woman in a dark blue sleeveless top and jeans, and a small child in a light blue shirt and jeans are holding hands. The background is a lush green park with trees and a path.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

SUR LA QUALITÉ ET
LE PRIX DU SERVICE
PUBLIC D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS





SOMMAIRE



1	INTRODUCTION.....	6-13
2	ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	16-33
3	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	36-61
4	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS.....	64-69
5	PRÉVENTION ET SENSIBILISATION.....	72-79
6	INDICATEURS FINANCIERS.....	82-87
7	PROJETS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2019.....	90-91

1

INTRODUCTION
LES FAITS MARQUANTS
DE L'ANNÉE 2018



UNE DÉCHETTERIE DE NOUVELLE GÉNÉRATION CONSTRUITE DANS LA ZONE DES LARRIS

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) est partie du constat selon lequel la déchetterie de Beauvais montre, à l'image de la très grande majorité des déchetteries françaises, un certain nombre de limites dans son fonctionnement, notamment en termes d'optimisation du réemploi, du recyclage et de la valorisation, mais aussi de la prise en charge de l'accroissement permanent du nombre d'utilisateurs et du flux à trier. Dans ce contexte, la CAB a décidé de mettre en œuvre un équipement alternatif au « système classique », en proposant un équipement moderne et évolutif !

Cette nouvelle déchetterie verra le jour dans la Zone d'activités des Larris, dans le nord de Beauvais. Le marché de conception, réalisation et maintenance a été remporté par le prestataire Veolia, grâce à leur concept « Recycl'inn ».



LES ENJEUX DE CETTE NOUVELLE AIRE DE TRI SONT :



Une augmentation de la capacité d'accueil des usagers, avec une extension future possible.



Un tri des déchets plus poussé pour une valorisation optimisée.



Un espace réemploi où les usagers pourront déposer leurs objets à destination des associations d'économie sociale et solidaire.



Un outil pédagogique pour le développement durable avec un espace dédié à la sensibilisation. Les visites scolaires seront d'ailleurs possibles.



Une meilleure sécurisation des usagers et une facilité de dépôt grâce au concept de déchetterie « à plat ».



EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

Auchy-la-Montagne, Crèvecœur-le-Grand, Francastel, Lachaussée-du-Bois-d'Écu, Le Saulchoy, Luchy, Maulers, Muidorge et Rotangy font désormais partie de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, comme elles en avaient exprimé le souhait dès 2016. Au côté des 44 entités qui composaient la CAB jusqu'au 31 décembre 2017, elles constituent depuis le 1er janvier 2018 une équipe élargie de 53 communes, forte de plus de 100 000 habitants. Ainsi, une année après l'arrivée des 13 communes composant la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis (CCRB), 9 communes issues de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde (CCOP) ont pu intégrer la CAB.



+ 9 COMMUNES

53

COMMUNES AU TOTAL



ET PLUS DE
100 000 HABITANTS

« CH'TOUT POUR RIEN » ET BEAUCOUP PLUS !

Créée en 2001 à l'initiative des élus de l'ex-Communauté de Communes de Crèvecœur-le-Grand, la déchetterie - recyclerie de Crèvecœur-le-Grand est intégrée, depuis le 1er janvier 2018, au réseau des déchetteries de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.



À la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand, près de 80 % des déchets sont valorisés ! Ils le sont par le recyclage et par le compostage mais aussi par le réemploi puisqu'une recyclerie lui a été associée pour vendre, dans son magasin « Ch'tout pour rien », les objets réutilisables. On y trouve toutes sortes d'articles d'équipements de la maison et de la personne (électroménager, hi-fi, informatique, textiles, mobilier, vaisselle, objets culturels,

quincaillerie...). Une cave d'Ali Baba pleine d'objets qui encombraient greniers et garages, et qui peuvent retrouver une seconde vie après avoir été triés, nettoyés et réparés si besoin.

La déchetterie - recyclerie combine les dimensions environnementales et sociales de l'économie circulaire : le réemploi, plutôt que l'achat neuf, permet de réduire la production de déchets, de préserver les ressources (matières premières, eau, énergie), de réduire les transports de marchandises... ; et il remet en circulation des produits accessibles à des prix solidaires.

Les ventes permettent d'autofinancer 2 postes à temps plein, sur les 6 emplois créés pour faire fonctionner l'installation.

RÉPARATION
COMPOSTAGE
RECYLAGE
VALORISATION
RÉUTILISATION

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ET NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE

Fini les hésitations au moment de trier nos déchets ! Nous pourrons mettre dorénavant tous nos emballages plastiques et métalliques et tous nos papiers et cartons ensemble dans le même bac jaune.

Vous pouviez trier les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium...), les briques alimentaires (briques de soupe, de jus...), les bouteilles et flacons en plastique, les cartons (boîtes de gâteau, de lessive, suremballage des yaourts...), et tous les papiers (journaux, magazines, papiers de bureaux, enveloppes...).

Désormais, c'est plus simple, TOUS les emballages et TOUS les papiers se trient, ce qui comprend EN PLUS tous les autres emballages : les pots de yaourt et de crème, les barquettes, les films, les éco-recharges, les capsules et couvercles métalliques.

Pour relever ce défi, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) s'appuiera notamment sur un nouveau centre de tri d'une capacité de 60 000 tonnes/an – le plus performant de France.



NOUVEAU

Pots de yaourt
et de crème
Barquettes
Films
Éco-recharges
Capsules
Couvercles métalliques



MODIFICATION DES JOURS DE COLLECTE

Le centre de tri du SMDO sera opérationnel en mars 2019. La CAB a choisi cette date pour le lancement de son nouveau marché afin de pouvoir proposer un tri simplifié dès l'ouverture de ce nouvel équipement, tout en optimisant ses tournées de collecte.

Le nouveau marché de collecte a été attribué en juillet 2018 à la société SÉPUR succédant ainsi à NCI Propreté France. Il a permis une optimisation de l'ensemble des tournées en y intégrant l'ensemble des nouvelles communes qui ont rejoint la CAB et d'harmoniser les fréquences de collecte d'ordures ménagères et de collecte sélective à ce territoire élargi.

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

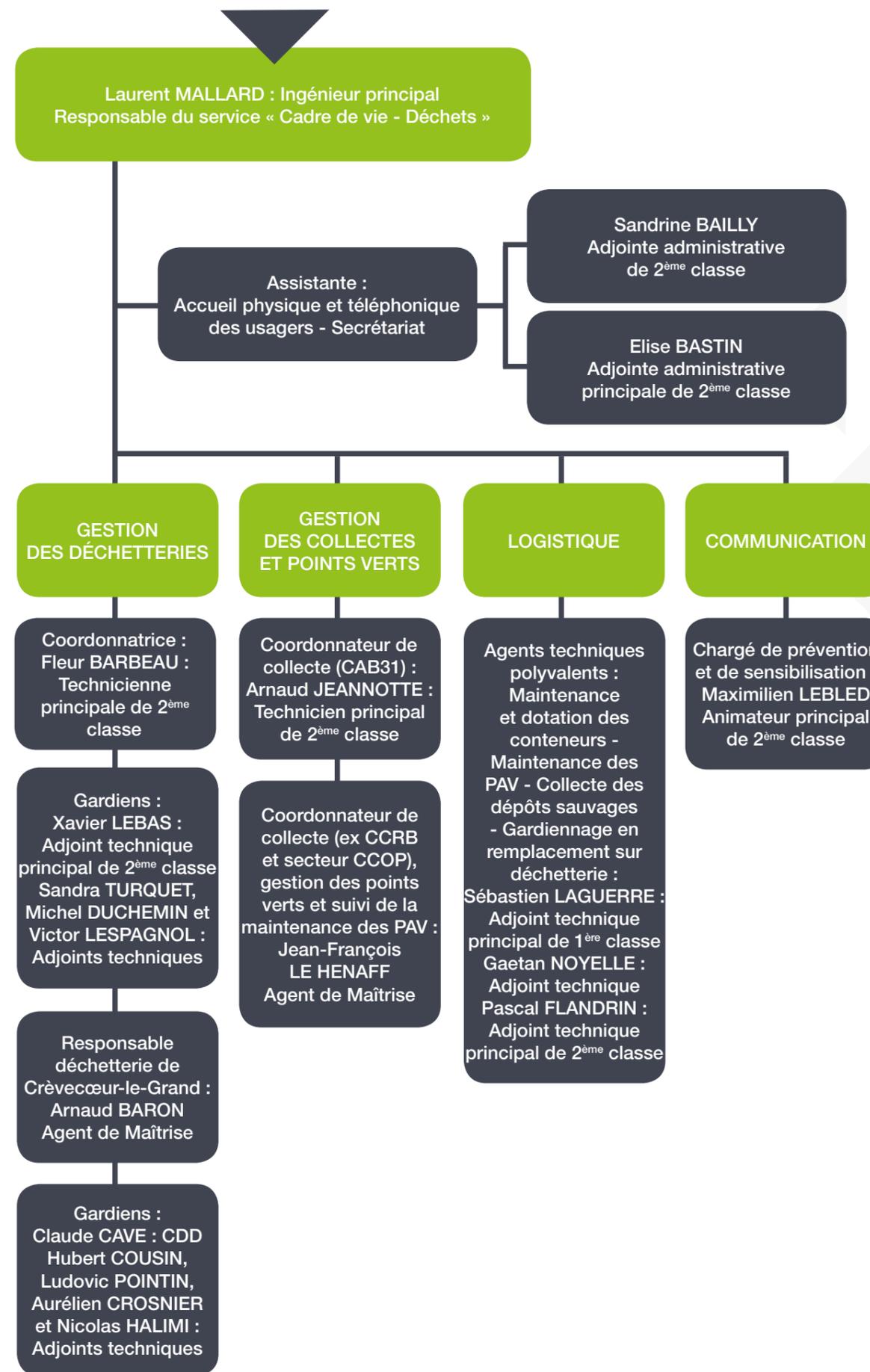
Sepur

L'ORGANISATION DU SERVICE « CADRE DE VIE - DÉCHETS »

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a pris à sa charge la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence de traitement des déchets a été transférée au S.Y.M.O.V.E. (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) au 1^{er} octobre 2003.

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchiée par une commission "Assainissement et Cadre de vie" présidée par M. CHRISTIAENS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Cette équipe veille au bon fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et assimilés, par le contrôle qualitatif et quantitatif des prestations effectuées par les différents prestataires de services sur les 53 communes de l'Agglomération.



2

ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Le mode d'organisation de la collecte est fortement lié au contexte local et au niveau de qualité du service proposé mais également à la gestion des coûts tout en prenant en compte les futures évolutions réglementaires.

- ▶ LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
- ▶ LES COLLECTES PAR APPORT VOLONTAIRE
- ▶ LES COLLECTES DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX
- ▶ LA COLLECTE DES TEXTILES
- ▶ LES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX : LES DÉCHETTERIES ET LES POINTS VERTS



LES CONTENANTS



LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Pour ce type de collecte, le service "Cadre de vie - Déchets" met gratuitement à la disposition des administrés et des professionnels des conteneurs :

- À couvercle jaune, pour la collecte des bouteilles plastiques et métalliques, briques alimentaires (corps creux) ;
- À couvercle bleu, pour la collecte des papiers et cartons (corps plats) ;
- À couvercle vert foncé, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les particuliers) ;
- Des sacs papiers biodégradables, à usage unique, ou bio-conteneur pour la collecte des déchets végétaux (uniquement pour les particuliers) ;
- des bacs beige/chocolat pour la collecte des ordures ménagères des professionnels ;
- des bacs bleu (cuve et couvercle) pour la collecte des cartons des professionnels.



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, au moins une fois par semaine, exceptés les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le service de collecte fonctionne en délégation de service.

SUR LA COMMUNE DE BEAUVAIS

La collecte est assurée par la société NCI Propreté France. Les horaires et fréquences de collecte sont les suivants :

SECTEUR	FRÉQUENCE DE COLLECTE	HORAIRES DE COLLECTE
Centre-Ville	5 fois par semaine	de 19h à 22h30
Hyper-centre-ville	6 fois par semaine	de 19h à 22h30
Habitats collectifs : - Argentine - Saint-Lucien - Saint-Jean - Saint-Quentin	3 fois par semaine	de 15h à 18h
Autres secteurs pavillonnaires	2 fois par semaine	de 4h à 12h
Zones d'activités	1 fois par semaine	de 15h à 18h

SUR LES 52 AUTRES COMMUNES

La collecte des ordures ménagères est assurée par la société NCI Propreté France pour l'ensemble des 30 communes de la CAB historique.

- Pour les 13 communes de la CAB Est élargie (Ex-CCRB) le service est assuré par le groupe SUEZ.
- Pour les 9 communes de l'ex CCOP (Crèvecœur-le-Grand) le service est assuré par l'entreprise SÉPUR.
- Pour les communes "hors Beauvais", la fréquence de collecte des déchets ménagers est réduite à un ramassage hebdomadaire. Sur certaines communes rurales la collecte des ordures ménagères est renforcée d'un ramassage supplémentaire par semaine sur les grands ensembles.

Le service de collecte assure le service entre 4h et 12h.

SECTEURS	FRÉQUENCE DE COLLECTE
COMMUNES RURALES NORD-EST Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maisoncelle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.	1 fois par semaine Le mardi
COMMUNES RURALES NORD-OUEST Fouquenies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.	1 fois par semaine Le vendredi
COMMUNES RURALES SUD-EST Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.	1 fois par semaine Le mercredi
COMMUNES RURALES SUD-OUEST Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.	1 fois par semaine Le jeudi
COMMUNES RURALES CAB EST ÉLARGIE Bailleul-sur-Thérain, Hermes, La Rue-Saint-Pierre, Laversines.	1 fois par semaine pour le pavillonnaire : Lundi 2 fois par semaine pour le collectif : Lundi et jeudi
Bresles Secteur 1.	1 fois par semaine pour le pavillonnaire : Mardi 2 fois par semaine pour le collectif : Mardi et vendredi
Bresles Secteur 2.	1 fois par semaine pour le pavillonnaire : Vendredi 2 fois par semaine pour le collectif : Mardi et vendredi
Fouquerolles, Haudivillers, Lafraye, Le Fay-Saint-Quentin, Velennes.	Mercredi
Litz	Jeudi
COMMUNES RURALES EX-CCOP Crèvecœur-le-Grand Secteur Ouest.	1 fois par semaine pour le pavillonnaire : Lundi 2 fois par semaine pour le collectif : Lundi et vendredi
Crèvecœur-le-Grand Secteur Est.	1 fois par semaine pour le pavillonnaire : Lundi 2 fois par semaine pour le collectif : Lundi et vendredi
Le Saulchoy	Mardi
Auchy-la-Montagne, Rotangy.	Mercredi
Francastel, Lachaussée-du-Bois-D'Écu, Luchy, Maulers, Muidorge.	Jeudi

LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Mise en place depuis 1996, la collecte sélective concerne aujourd'hui l'ensemble des résidences individuelles et les collectifs du territoire de l'Agglomération.

La collecte des emballages ménagers recyclables concerne les corps creux (emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires) et les corps plats (papiers-journaux-magazines-cartons) pour les particuliers, ainsi que les cartons et papiers de bureaux pour les professionnels.

SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BEAUVAIS

Cette collecte est assurée par la société NCI Propreté France, une fois par semaine. Les horaires de collecte sont les suivants :

SECTEUR	HORAIRES DE COLLECTE
Centre-ville et Hyper-centre-ville	de 19h à 22h30
Habitat pavillonnaire	de 4h à 12h
Habitat collectif :	de 15h à 18h
Zones d'activités	de 15h à 18h

SUR LES 52 AUTRES COMMUNES

La collecte est assurée par la société NCI Propreté France pour les communes de la CAB historique et celles de l'Est élargie.

Pour les villages de l'Ex-CCOP, elle est réalisée par l'entreprise SÉPUR.

Pour les communes rurales de la CAB historique : une semaine sur deux, de 4h00 à 12h00 :

- les semaines paires pour les emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires ;
- les semaines impaires pour les papiers et les journaux-magazines.

Pour les communes de la CAB Est élargie, les emballages plastiques et métalliques, ainsi que les papiers cartons sont collectés chaque semaine en benne bi-compartmentée.

Pour les communes de l'ex-CCOP : une semaine sur deux, de 4h00 à 12h00 :

- les semaines paires pour les emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires ;
- les semaines impaires pour les papiers et les journaux-magazines

SECTEURS	FRÉQUENCE DE COLLECTE
COMMUNES RURALES NORD-EST Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maisoncelle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.	Mardi
COMMUNES RURALES NORD-OUEST Fouquénies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.	Vendredi
COMMUNES RURALES SUD-EST Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.	Mercredi
COMMUNES RURALES SUD-OUEST Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.	Jeudi
COMMUNES RURALES CAB EST ÉLARGIE	
Hermes	Lundi
Fouquerolles, Haudivillers, Lafraye, Le Fay-Saint-Quentin, Rémérangles, Velennes.	Mercredi
Bresles, La Rue-Saint-Pierre.	Jeudi
Bailleul-sur-Thérain, Lafraye, La-Neuville-en-Hez, Litz.	Vendredi
COMMUNES RURALES EX-CCOP	
Crèvecœur-le-Grand Secteur Ouest	Lundi
Crèvecœur-le-Grand Secteur Est	Vendredi
Le Saulchoy	Mardi
Auchy-la-Montagne, Rotangy.	Mercredi
Francastel, Lachaussée-du-Bois-D'Ecu, Luchy, Maulers, Muidorge.	Jeudi

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Cette collecte est assurée par la société NCI Propreté France sur l'ensemble des communes de la CAB historique.

Le service n'est pas rendu sur les communes de la CAB Est élargie et de l'ex-CCOP.

Les déchets végétaux représentent l'ensemble des déchets de jardin des particuliers : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies, branchages d'arbustes...), exempts de tout autre type de matériaux y compris les terres, sables, gravats et fumiers.

La collecte des déchets végétaux est réservée exclusivement aux maisons particulières. L'habitat collectif, les résidences privées et les offices HLM ne sont pas pris en compte par cette prestation.

La collecte est hebdomadaire et fait l'objet de deux sectorisations :

- Le jeudi pour les communes de Beauvais et Bonlier ;
- Le lundi pour les 29 autres communes.

Les déchets végétaux doivent être présentés à la collecte soit dans un bio-conteneur ou dans des sacs papiers traités agréés, fournis gratuitement et distribués par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les administrés ayant des volumes importants à évacuer doivent apporter leurs déchets végétaux dans les déchetteries intercommunales, les points verts du territoire de l'Agglomération ou pratiquer le compostage individuel.



LA COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX SUR LA COMMUNE DE BEUVAIS EST DÉCALÉE AU JEUDI, POURQUOI ?

La communauté d'agglomération gère la collecte des déchets sur les 31 communes de son territoire. Aussi, il est nécessaire de répartir la charge de travail, le nombre de véhicules de collecte sortant et les moyens humains de manière homogène pour chaque demi-journée de chaque semaine, et ceci pour chaque flux : ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, verre et déchets végétaux.

Aujourd'hui, au vu du nombre de foyers au sein du territoire, il est techniquement impossible de collecter les déchets végétaux des 40 000 foyers sur une seule demi-journée, le lundi. C'est pour cette raison que la collecte des déchets végétaux, pour la commune de Beauvais, a été décalée au jeudi matin.



LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la collecte des objets encombrants s'effectue, en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers.

Ce service ne concerne que les communes de la CAB historique. Il n'est pas encore effectif sur les communes de la CAB Est élargie ainsi que celles de l'ex-CCOP.

Cette prestation est assurée par le prestataire de services : SITA Oise.

Les objets encombrants sont collectés en deux flux :

- Les objets encombrants non valorisables collectés en benne ;
- Les objets encombrants valorisables, les déchets électriques et électroniques ainsi que la ferraille sont collectés à l'aide d'un camion plateau.

La société SITA Oise, lors de la collecte des encombrants, est tenue de préserver l'état des objets pouvant être réemployés, ainsi que des appareils électriques et électroniques. Ces derniers sont collectés de sorte de pouvoir être isolés au vidage. Les autres objets encombrants dits "non valorisables" sont compactés lors du ramassage et évacués vers le centre de stockage de Bailleur-sur-Thérain.



Entre dans la dénomination "objets encombrants", l'ensemble des objets d'équipement ménager qui, en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature ne peuvent être présentés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. (Par exemple : lave-linge, réfrigérateur, congélateur, appareils de cuisson, vélos, meubles, sommiers, matelas, canapés ...).



Ne sont pas compris dans la dénomination "objets encombrants" :

- les gravats issus des travaux des particuliers ;
- les déblais, gravats, décombres ou débris provenant des travaux publics ou privés ;
- les déchets fermentescibles : déchets ménagers, déchets végétaux, souches d'arbres ;
- les déchets dangereux des ménages : peinture, huile de vidange, piles, batteries ... ;
- les pneus ;
- bouteilles de gaz, extincteurs.

LA COLLECTE DU VERRE

Depuis septembre 2017, la collecte du verre en porte-à-porte pour la ville de Beauvais a cessé. Remplacée depuis, comme pour l'ensemble des différentes communes de l'agglomération par de l'apport volontaire.



LA COLLECTE DES DÉCHETS ASSIMILABLES

Sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, les déchets assimilables aux déchets ménagers (ne provenant pas des ménages) sont collectés en même temps que ceux produits par les ménages, sous réserve du respect du type et des quantités de déchets présentés à la collecte.

Sont concernés, les différents bâtiments administratifs, les établissements scolaires, les artisans, les commerçants, les PME-PMI... La collecte se faisant en même temps que les ménages, le tonnage n'est pas quantifié avec exactitude.

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels et des administrations, une collecte de cartons a été mise en place sur la zone hyper-centre ville de Beauvais et les zones d'activités.



LES COLLECTES PAR APPORT VOLONTAIRE

La collecte sélective en apport volontaire est désormais bien implantée sur le territoire de l'agglomération et représente un excellent complément à la collecte organisée en porte-à-porte.

Elle s'opère sur le domaine public ou assimilé grâce à des colonnes de récupération destinées à recevoir :

- le verre (colonne à plastron vert) ;
- le papier (colonne à plastron bleu) ;
- les emballages plastiques (colonne à plastron gris ou jaune) ;
- les ordures ménagères (colonne à plastron gris).

La collecte du verre par apport volontaire sur le territoire de la CAB historique est assurée par la société DÉCAMP-DUBOS.

A ce titre, l'entreposage du verre a été transféré du centre de tri de Rochy-Condé (exploitant SITA Oise) vers le centre de tri de DÉCAMP DUBOS d'Allonne-Warluis.

La collecte du verre par apport volontaire sur les territoires de l'ex-CCRB et de l'ex-CCOP est assurée par la société MINERIS.

L'exportation des tonnages collectés s'opère systématiquement, dès la fin des tournées, au centre de traitement Saint-Gobain situé à Rosay Saint Albin (02).

La collecte des emballages plastiques et métalliques, des papiers-cartons et des ordures ménagères est assurée par la société NCI Propreté France pour les communes situées sur la CAB historique ainsi que l'ex-CCRB.



391
COLONNES AÉRIENNES

168
COLONNES ENTERRÉES

391 colonnes aériennes et 168 colonnes enterrées sont réparties sur les 53 communes de l'Agglomération pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Sur la ville de Beauvais, il y a :

- 58 colonnes à papiers (24 aériennes et 34 enterrées) ;
- 70 colonnes pour les emballages plastiques (31 aériennes et 39 enterrées) ;
- 165 colonnes pour la collecte du verre (129 aériennes et 36 enterrées) ;
- 59 colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères ;

Sur les communes rurales, il y a 207 colonnes destinées à la collecte du verre ainsi que 4 colonnes aériennes dédiées au papier et aux emballages plastiques.



LES COLLECTES DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

Les déchets concernés par cette collecte sont exclusivement les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.) tranchants, piquants ou coupants (seringues, aiguilles, embouts de stylos injecteurs, lancettes, scalpels...) produits par les particuliers en auto-traitement résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

La collecte, l'évacuation et le traitement des D.A.S.R.I. qui était assurés en 2013 par le prestataire de services SANICOLLECT 60 est désormais pris en charge gratuitement par l'Eco-organisme DASTRI.



LA COLLECTE DES TEXTILES

Afin d'optimiser cette collecte, le service « Cadre de vie - Déchets » a choisi en 2012 de contractualiser avec les deux partenaires locaux, le Relais et Ecotextile, au travers de la signature d'une convention tripartite. Suite aux fusions avec les ex-territoires de la CCRB et de la CCOP, c'est aujourd'hui 77 points d'apport volontaire destinés aux Textiles, Linges de maison et Chaussures, qui sont présents sur notre territoire.

77

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

LE RELAIS



LES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX : LES DÉCHETTERIES ET LES POINTS VERTS

Les déchetteries et les points verts sont des espaces aménagés permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis d'évacuer, par apport volontaire, des déchets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes. Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchetteries et des points verts sont là pour assurer la propreté des lieux et aider au tri des produits.



LES POINTS VERTS

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a développé depuis sa création un système de gestion multi filières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de 9 plates-formes situées à :

- Aux Marais ;
- Goincourt* ;
- Milly-sur-Thérain ;
- Pierrefitte-en-Beauvaisis* ;
- Saint-Martin-le-Noeud* ;
- Troissereux ;
- Tillé ;
- Verderel-lès-Sauqueuse ;
- La-Neuville-en-Hez ;
- Warluis.

* Points propres requalifiés en points vert

LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE BEAUVAIS

La déchetterie est située au 17 rue Joseph Cugnot sur la commune de Beauvais. Le gardiennage et l'évacuation des déchets sont assurés par un prestataire de service : la société DÉCAMP DUBOS. Quatre personnes sont affectées au gardiennage et à l'évacuation des déchets.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	
Du lundi au samedi	9h-12h50 & 14h-17h50
Le dimanche	9h-12h50
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Du lundi au samedi	9h-12h50 & 14h-16h50
Le dimanche	9h-12h50

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux : déchets de jardins, tontes, taille de haies, feuilles... ;
- Les gravats : briques, pierres, parpaings... ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables : matelas, canapés... ;
- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, combustibles... ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- L'amiante lié à des matériaux inertes (depuis juillet 2007 sous conditions strictes) ;
- Le Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques.

LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE D'AUNEUIL

Ouverte en octobre 2005, la déchetterie est située rue de la Sablière dans la zone industrielle de la commune d'Auneuil. Le gardiennage est assuré en régie. L'évacuation des déchets est assurée par un prestataire de service : la société DÉCAMP DUBOS (et Agri-Environnement pour les déchets végétaux).

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	
Du lundi au samedi	9h-12h50 & 14h-17h50
Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
Du lundi au samedi	13h-16h50

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, combustibles... ;
- Le verre ;
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les textiles ;
- Le Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) ;
- Les Capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques.

LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE BAILLEUL SUR THÉRAIN (EX-CCRB)

La déchetterie est située au Mont César, route départementale 125 sur la commune de Bailleul-sur-Thérain. Le gardiennage est assuré en régie. Le site est mis à disposition de la CAB par le prestataire VÉOLIA qui nous loue la parcelle, assure le transport et le traitement des déchets.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Lundi	14h-16h50
Mardi - Jeudi Vendredi- Samedi	9h-12h50 & 14h-16h50

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants... ;
- Le verre ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les textiles ;
- Le Déchets d'Elements d'Ameublement (DEA) ;
- Les Capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques.

LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE HERMES (EX-CCRB)

La déchetterie est située rue du Moulin de l'Isle à Hermes. Le gardiennage est assuré en régie. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le prestataire BAUDELET.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Mercredi	9h-11h50
Vendredi	14h-16h50
Samedi	9h-11h50 & 14h-16h50

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants... ;
- Le verre ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les textiles ;
- Le Déchets d'Elements d'Ameublement (DEA) ;
- Les Capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les bouteilles de gaz ;

LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE VELENNES (EX-CCRB)

La déchetterie est située chemin vicinal n°3 à Velennes. Le gardiennage est assuré en régie. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le prestataire BAUDELET.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Lundi	14h-16h50
Mercredi	14h-16h50
Samedi	14h-16h50

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, combustibles... ;
- Le verre ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les textiles ;
- Les Capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques.

LA DÉCHETTERIE-RECYCLERIE INTERCOMMUNALE DE CRÈVECŒUR-LE-GRAND

La déchetterie est située parquet d'Alouettes – ZI – Rue de Breteuil. Le gardiennage est assuré en régie. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SMDO.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Lundi	9h-11h50 et 14h-17h50
Mercredi	9h-11h50 (du 01/05 au 31/10) et 14h-16h50
Vendredi	14h-17h50
Samedi	9h-12h20 et 14h-17h20

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, combustibles... ;
- Le verre ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les textiles ;
- Les Capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques.

Le magasin CH'TOUT POUR RIEN de la recyclerie est ouvert pour la vente le premier samedi du mois.

3

LES INDICATEURS TECHNIQUES



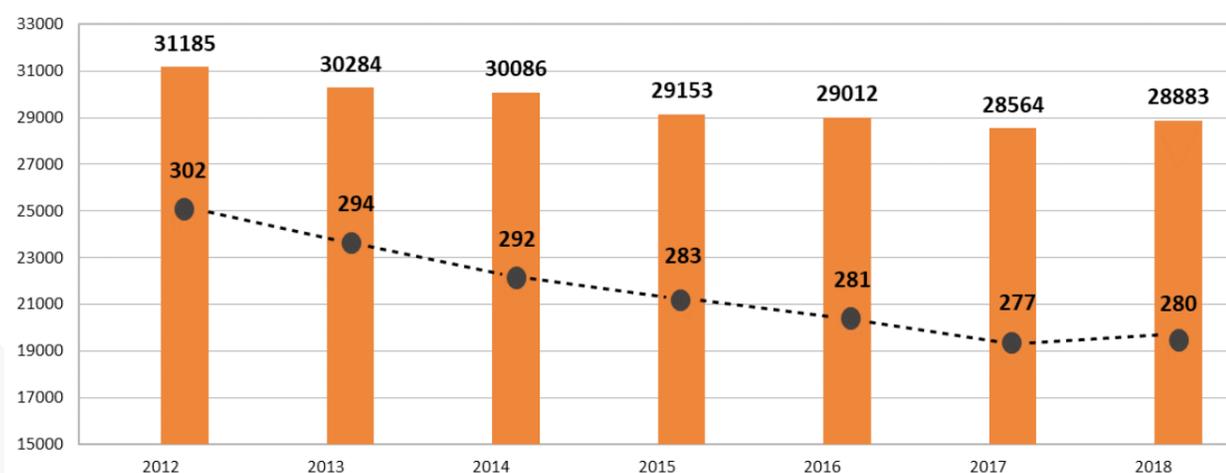
LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉSIDUELS

Depuis 2003, une comparaison détaillée des résultats fait apparaître une baisse régulière des tonnages d'ordures ménagères du fait notamment de l'arrêt de la collecte systématique des encombrants avec les ordures ménagères et la mise en place de la collecte sélective des déchets végétaux depuis le 1^{er} avril 2005.

Pour l'année 2018, la production annuelle d'ordures ménagères est de 280 kg/hab/an (+319 tonnes par rapport à l'année 2017 soit une baisse de 1,12 %).

Entre 2012 et 2018, on observe une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères et assimilés collectés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : soit une **réduction de 2 302 tonnes**.

> Évolution des ordures ménagères (en tonnes)



Selon l'Ademe, 39 % du gisement d'ordures ménagères pourraient faire l'objet d'opérations de prévention de la production de déchets.

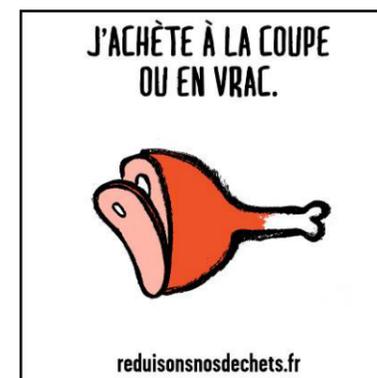
Depuis la Conférence environnementale de septembre 2013 marquée par l'émergence dans la politique française de la notion d'économie circulaire, la politique déchets s'intègre désormais dans un objectif plus large et plus transversal afin de sortir du modèle classique « linéaire » de production et de consommation (extraire, produire, consommer, jeter) pour réduire la consommation de ressources et les utiliser de manière aussi efficace que possible.

Les objectifs poursuivis par la politique nationale, tels que définis par la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015, sont d'éviter de produire des déchets par la prévention et le réemploi, d'augmenter la valorisation matière, ainsi que la valorisation énergétique des déchets inévitables qui ne sont pas valorisables sous forme matière, en atteignant dès 2020 un recyclage de 55 % des déchets hors inertes et dangereux), la réduction de 10 % de la production de déchets ménagers assimilés et la valorisation de 70 % des déchets du BTP, permettant ainsi de diminuer de moitié la mise en décharge à échéance 2025.

La CAB a mis en œuvre de nombreuses actions de prévention comme le compostage individuel, des campagnes anti-gaspillage en communiquant sur des écogestes et la promotion du stop pub. Par ailleurs le service cadre de vie - déchets a effectué depuis 2011 un travail important de sensibilisation des professionnels, à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une valorisation systématique de leurs cartons, et le respect des limites de volume collecté. Ce travail doit désormais s'étendre à l'ensemble des gros producteurs. Toutes ces actions combinées à un travail assidu de sensibilisation sur la collecte sélective ont contribué à une diminution de près de 22 kg/hab/an de déchets non valorisés.

Malgré cela des efforts sont encore à fournir :

- Les produits alimentaires non consommés sous emballages représentent 7 kg/hab./an. Cela ne prend pas en compte le pain rassis ou bien le fruit non consommé qui sont comptabilisés dans les restes de repas. Ce chiffre de 7 kg/hab./an n'est donc qu'une partie du gaspillage alimentaire.
- 24 % d'emballages concernés par les consignes de tri se retrouvent dans les ordures ménagères.
- Environ 0,8 % soit pour la CAB environ 234 tonnes de déchets dangereux sont toujours présents en ordures ménagères.



LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS-CARTONS.

La collecte sélective comprend les tonnages des corps creux (emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires), des corps plats (papiers, journaux, cartons, magazines) et des cartons professionnels issus de la collecte spécifique des zones d'activités et commerçantes de Beauvais.

Les tonnages de l'année 2018 se répartissent de la manière suivante :

- **Cartons professionnels : 301 tonnes ;**
- **Corps plats : 3 303,49 tonnes ;**
- **Corps creux : 1 082,84 tonnes.**

En 2018, **4 687,33 tonnes** de déchets recyclables sont issus de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux). On peut noter une légère baisse des tonnages de la collecte sélective, par rapport à l'année 2016, - 53,37 tonnes.

Nos performances sont constantes et ont tendance à se stabiliser. Ces observations faites sur le plan national montre qu'après 20 ans de déploiement et de progression constante du taux de recyclage des emballages ménagers, les performances de tri en France plafonnent à 67 % de recyclage.

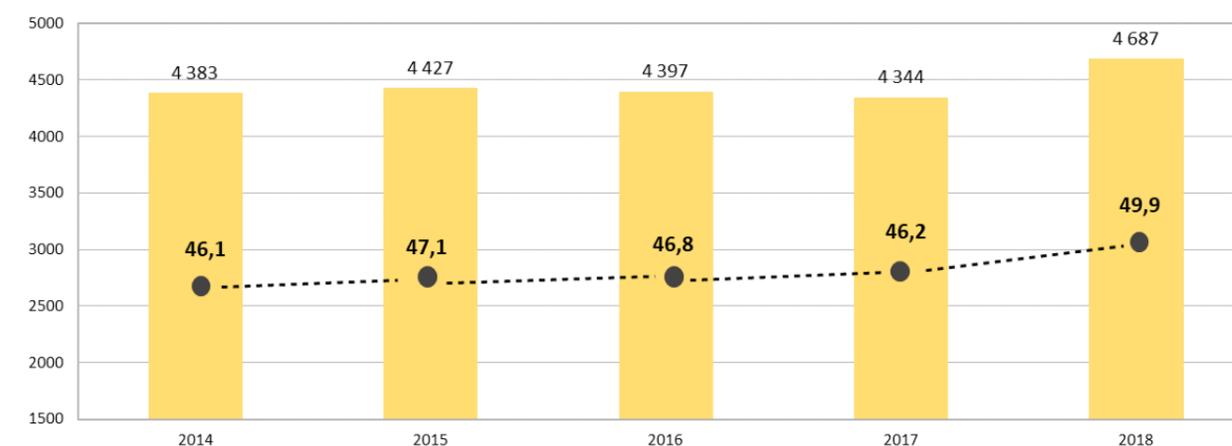
Des disparités importantes sont à noter d'une zone géographique à l'autre, où l'on trie plus de 65 kg/an/hab quand ailleurs on plafonne à 20 kg/hab/an. La CAB compte une proportion d'habitat vertical très importante, plus de 53,5 % essentiellement concentré sur Beauvais, qui par ailleurs possède un centre-ville très étoffé dont l'habitat ne se prête pas à la mise en place de la collecte sélective.

Eco-Emballages a lancé une première phase d'extension des consignes en 2011 sous forme d'expérimentation en soutenant 51 collectivités françaises qui couvraient 3,7 millions d'habitants. En 2016, 11,6 millions d'habitants supplémentaires devaient être couverts. L'article L. 541-1-I-5° du Code de l'environnement prévoit d'«étendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022, en vue, en priorité, de leur recyclage, en tenant compte des prérequis issus de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastique initiée en 2011»

L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques facilite le message adressé aux usagers en leur permettant de trier l'ensemble des emballages plastiques dans la poubelle réservée à la collecte sélective.

Le nouveau centre de tri du SMDO en construction permettra de généraliser l'extension des consignes de tri dès 2019 sur l'ensemble du département de l'Oise.

> Évolution des emballages et papiers-cartons (en tonnes)



Aspects financiers > postes de dépenses	2017		2018	
	Collecte	Traitement	Collecte	Traitement
Ordures ménagères	3 698 329 €	1 961 452 €	4 122 953 €	2 014 184 €
Corps creux et plats				
Contribution forfaitaire Syndicat		530 353 €		537 918 €
Indemnités				95 946 €
TOTAL	6 190 134 €		6 771 001 €	
TOTAL par habitant	60,14 €/hab		65,63 €/hab	
TOTAL à la tonne	185,46 €/T		203,63 €/T	

La collecte sélective des ordures ménagères, des corps creux et plats étant faite en grande partie de façon simultanée en benne bi-compartmentée, le coût a été globalisé dans un seul et même forfait. Nous ne disposons donc pas de coût à la tonne différenciée.

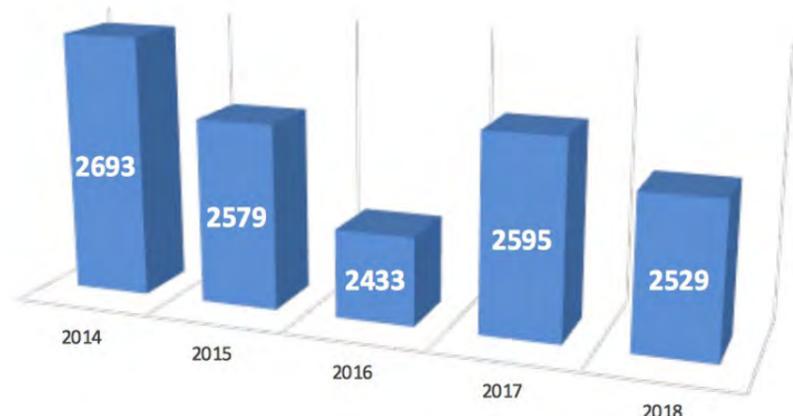
L'augmentation des coûts de collecte est liée d'une part aux révisions annuelles des tarifs et à la prolongation du contrat avec la société NCI France à l'origine d'un avenant négocié à la hausse.

Le montant des recettes Eco-Emballages et de reventes des matériaux recyclés n'est pas connu car le SMDO les mutualisent sur l'ensemble des ses adhérents et les déduits de ses coûts de fonctionnement.

LA COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

La collecte du verre est organisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

> Évolution de la collecte du verre (en tonnes)



En 2018, la collecte du verre a généré 2 529 tonnes (24,51 kg/hab/an) : La collecte du verre en porte à porte sur Beauvais a été substitué par de l'apport volontaire en septembre 2017. Un maillage étoffé de la commune, avec l'implantation de 86 bornes d'apport volontaire, ainsi qu'une communication soutenue ont permis dès les premiers mois un transfert efficace du verre vers cette nouvelle collecte. Les Beauvaisiens ont adopté très vite ce nouveau dispositif puisque que l'on note un renforcement des tonnages collectés avec une augmentation de 140 Tonnes en 2017.

En France, plus de 2 millions de tonnes de verre sont collectées, ce qui représente un taux de recyclage en France de 76,1 %, soit plus de trois bouteilles su 4 (chiffre ADEME 2016).

Le verre, après transfert sur une plate-forme de stockage, est livré vers l'usine d'affinage à Rozet-Saint-Albain, dans l'Aisne, puis recyclé chez Saint-Gobain.

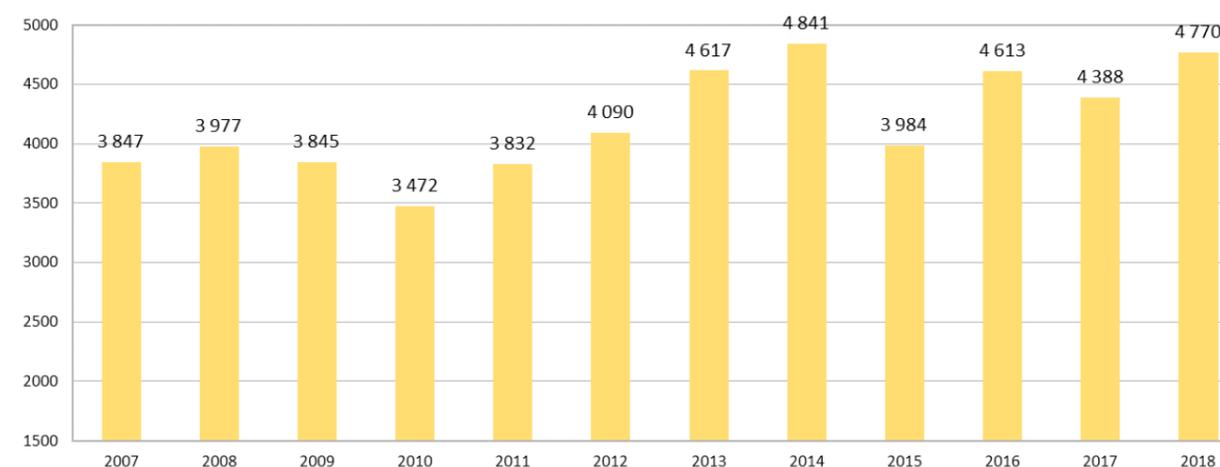
Aspects financiers > postes de dépenses	2017	2018
Collecte et évacuation	405 786 €	120 020,63 €
Recettes	39 553 €*	77 334,34 €
TOTAL	366 232 €	42 686,29 €
TOTAL à la Tonne	144,8 €/T	16,87 €/T
TOTAL par habitant	3,55 €/hab	0,41 €/hab

* Dans le courant de l'année 2018 les recettes perçues correspondent aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2017 et au 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2018

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

4 770 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2018 en porte-à-porte, soit 382 tonnes de plus qu'en 2017 (+ 8,7 %).

> Évolution de la collecte des déchets verts (en tonnes)



Les fluctuations importantes constatées d'une année sur l'autre, sont étroitement liées aux conditions climatiques.

Les déchets sont collectés en sacs papiers fournis par l'agglomération. Des bio-conteneurs testés avec succès sur la commune de Bonlier sont désormais proposés aux communes qui le souhaite. Compte tenu de la durée de vie de ces bacs, supérieur à dix ans, et des économies réalisées sur l'achat des consommables (sacs kraft) le retour sur investissement est estimé entre 4 et 5 ans.

Des efforts importants ont été engagés pour diminuer les tonnages de déchets végétaux pris en charge par l'agglomération par la mise en disposition de composteurs, depuis avril 2008.

Environ 30% de nos déchets ménagers sont d'origine organique et facilement décomposables ; ils représentent donc une part importante de notre poubelle. Moyennant un tri judicieux, il est facile de valoriser ces déchets sur place pour fabriquer du compost. Cet éco-geste permet non seulement de réduire les déchets ménagers mais aussi de fabriquer du compost. Près de 3 000 foyers sont aujourd'hui équipés de ce système. Deux modèles sont disponibles :

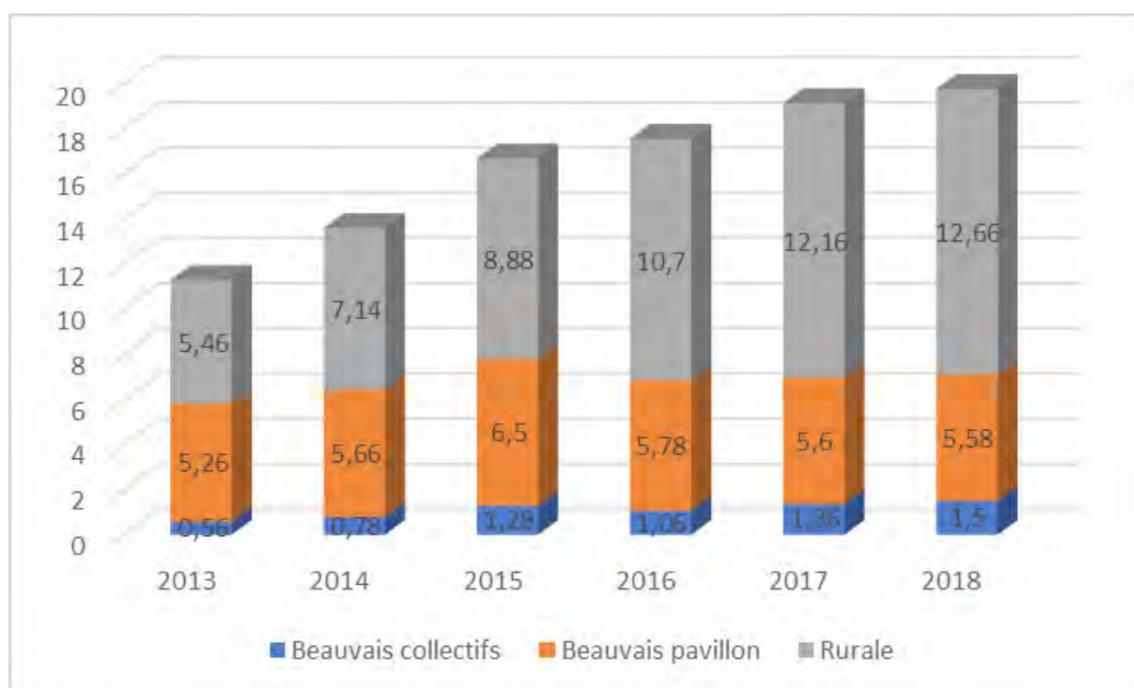
Les déchets végétaux sont traités sur la plateforme de compostage située sur la commune de Saint-Léger-en-Bray (exploitant Agri Environnement).



Collecte des sapins de Noël des fêtes de fin d'année 2016-2017 :

Depuis son lancement en 2013, les tonnages de sapins collectés ne cessent de progresser. Les fêtes de fin d'année 2017-2018 ont permis de collecter 19,74 tonnes soit près de 4 000 sapins.

> Évolution de la collecte des sapins de Noël (en tonnes)



En 2017, le coût de traitement des déchets verts était calculé sur une base forfaitaire supprimée en 2018.

Aspects financiers > postes de dépenses	2017	2018
Collecte	393 234 €	433 704 €
Traitement	69 417 €	0 €
Achat des sacs	162 432 €	170 467 €
Distribution des contenants	33 300 €	33 800 €
TOTAL	658 383 €	637 971 €
TOTAL à la Tonne	149,39 €/T	133,74 €/T
TOTAL par habitant desservi (hors ex CCRB)	8,0 €/hab	6,18 €/hab



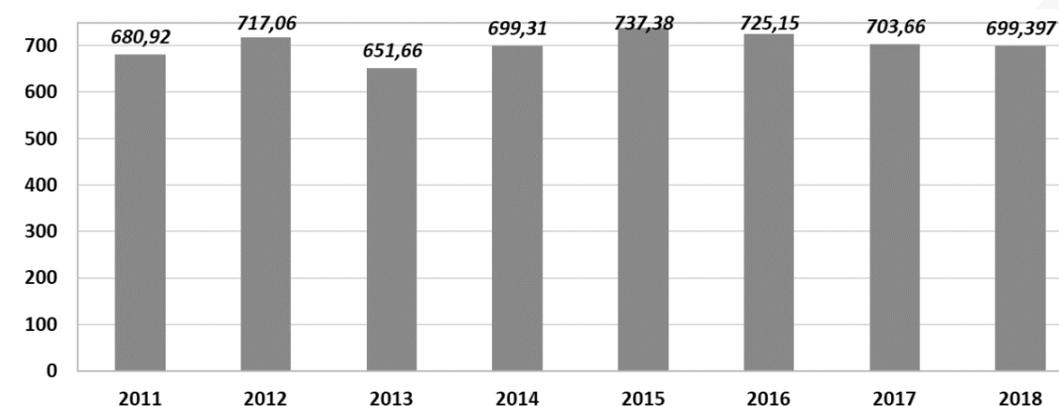
LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Au cours de l'année 2018, **699,397 tonnes** d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte suite aux appels téléphoniques des habitants de l'Agglomération :

- 653,62 tonnes d'encombrants non valorisables ;
- 40,637 tonnes de Déchets d'Équipement Electroniques et Electriques ;
- 5,14 tonnes de ferraille.

4 486 rendez-vous ont été honorés dont (en 2018) :

- 3204 pour les collectifs de la ville de Beauvais ;
- 889 pour l'habitat pavillonnaire de Beauvais ;
- 375 pour l'habitat pavillonnaire des autres communes ;
- 18 dépôts sauvages.



La collecte des objets encombrants en porte-à-porte vient en complément du dispositif d'apport volontaire sur les deux déchetteries intercommunales de Beauvais et d'Auneuil.

Le service « Cadre de vie - Déchets » assure également un suivi rigoureux de la prestation de collecte des encombrants sur l'habitat collectif afin d'éviter de nombreuses dérives dont le non-respect du planning de collecte et les dépôts sauvages en dehors des jours de collecte.

Aspects financiers > postes de dépenses	2017	2018
Collecte	113 050 €	109 525,42 €
Traitement	81 026 €	0 €
Recettes	2 041 €	3 304,02 €
TOTAL	192 035 €	106 221,40 €
TOTAL à la Tonne	272,8 €/T	151,9 €/T
TOTAL par habitant	2,34 €/hab	1,03 €/hab

Concernant les coûts de traitement des encombrants, le SMDO ne facture pas des prix à la tonne.

LA COLLECTE DES TEXTILES

La convention signée avec l'éco-organisme Eco-TLC a été transférée au SMDO qui est aujourd'hui en charge de la communication sur cette filière.

Le tonnage collecté en conteneur (Ecotextile ou Le Relais) est de 391,8 tonnes en 2018 sur l'ensemble du territoire de la CAB 53 communes, soit 3,8 kg par habitant, ratio qui reste stable par rapport à l'année dernière.

COMMUNES	POINTS DE COLLECTE	TONNAGES
ALLONE	2	3,981
AUCHY-LA-MONTAGNE	2	2,296
AUNEUIL	3	24,917
AUTEUIL	1	1,320
AUX-MARAIS	1	1,551
BAILLEUL-SUR-THÉRAIN	1	4,66
BEAUVAIS	21	186,484
BERNEUIL-EN-BRAY	1	2,470
BRESLES	1	27,358
CRÈVECŒUR-LE-GRAND	7	49,898
FROCOURT	1	1,567
GOINCOURT	2	16,281
GUIGNECOURT	1	1,347
HAUDIVILLERS	2	2,242
HERMES	2	13,541
JUVIGNIES	1	1,290
LAVERSINES	1	2,912
LE-FAY-SAINT-QUENTIN	1	1,569
LITZ	1	2,245
MILLY-SUR-THÉRAIN	2	6,691
NIVILLERS	1	0,540
RAINVILLERS	1	2,411
ROCHY-CONDÉ	1	4,188
SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE	1	2,913
SAINT-LÉGER-EN-BRAY	1	0,960
SAINT-MARTIN-LE-NŒUD	1	1,83
SAINT-PAUL	1	2,25
SAVIGNIES	1	2,977
TILLÉ	4	4,723
TROISSEREUX	1	3,85
VELENNES	2	3,352
WARLUIS	2	7,186
TOTAL	71	391,8

LES AUTRES COLLECTES

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis prend également en charge le traitement des déchets communaux : espaces verts, assainissement, nettoyage des voies publiques, station d'épuration.

	Déchets assimilés (tonnes)		Déchets végétaux (tonnes)	
	2017	2018	2017	2018
Station d'épuration	322,24	124,26	6,4	113,24
Services Techniques - Commune de Beauvais	1 780,47	783,48	1656,14	
Services Techniques - Commune d'Auneuil			70,88	88,32
TOTAL	2 102,71	907,74	1 733,42	

La mise à disposition de bennes :

Pour l'année 2017, **74,96 tonnes** de déchets ont été collectées avec la mise disposition de bennes métalliques (de 5 à 30m³) pour différentes manifestations et les aires d'accueil des Gens du Voyage.

Aspects financiers > postes de dépenses	2017	2018
Traitement des produits de dégrillage de la station d'épuration	26 252 €	11 258,62 €
Traitement des déchets de nettoyage – Commune de Beauvais	145 049 €	72 226,64 €
Traitement des déchets végétaux – Commune de Beauvais	26 086 €	
Traitement des déchets végétaux de la station d'épuration	101 €	
Traitement des déchets végétaux- Communes d'Auneuil	1 116 €	
Traitement des bennes ponctuelle	6 107 €	2 746,98 €
Collecte bennes ponctuelles	11 127, 19 €	12 289,04 €
TOTAL	204 711 €	98 521,28 €



LES DÉCHETTERIES

Pour rappel, la CAB 31 communes avait en gestion deux déchetteries intercommunales : Beauvais et Auneuil.

Suite à la fusion avec l'ex-CCRB, le service Cadre de vie - Déchets a récupéré en 2017 la gestion des trois déchetteries intercommunales de ce territoire : Bailleul-sur-Thérain, Hermes et Velennes.

Suite à la fusion avec 9 communes de l'ex-CCOP, le service a également récupéré un nouveau site en gestion : la déchetterie-recyclerie de Crèvecœur-le-Grand.

6

DÉCHETTERIES

BEAUVAIS
AUNEUIL
BAILLEUL-SUR-THÉRAIN
HERMES
VELENNES
+
CRÈVECŒUR-LE-GRAND

PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS

BEAUVAIS	AUNEUIL	BAILLEUL-SUR-THÉRAIN
<p>598 m³ pour les Déchets non dangereux (DND)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 bennes de 40m³ • 2 bennes de 30m³ • 1 benne de 30m³ DEEE • 4 bennes de 7m³ • 3 colonnes d'apports volontaires <p>Déchets dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 bigbags (3 à 5m³) pour l'amiante • 1 armoire 18m³ DMS • 2 colonnes à huiles 3m³ 	<p>597 m³ pour les DND</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme déchets verts de 300m³ • 5 bennes de 40m³ • 2 bennes de 30m³ • 1 benne de 7m³ • Enclos D3E de 30m³ <p>Déchets dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 armoire 24m³ DMS • 1 colonne à huile 3m³ 	<p>52 m³ pour les DND</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 bennes de 15m³ • 1 benne de 7m³ <p>Déchets dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 armoire 24m³ DMS • 1 colonne à huile 3m³
HERMES	VELENNES	CRÈVECŒUR-LE-GRAND
<p>207m³ pour les DND</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 bennes de 15m³ • 1 benne de 30m³ • 1 benne de 7m³ • 4 bennes de 7m³ • 1 armoire DEEE 31m³ <p>Déchets dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 armoire 31m³ DMS • 1 colonnes à huile 3m³ 	<p>196 m³ pour les DND</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 bennes de 15m³ • 1 benne de 7m³ • 1 armoire DEEE 31m³ <p>Déchets dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 armoire 31m³ DMS • 1 colonne à huile 3m³ 	<p>322 m³ pour les DND</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 bennes de 30m³ • 1 armoire DEEE 31m³ • 3 colonnes d'apport volontaire pour le verre • 3 colonne d'apport volontaire pour les textiles • 3 conteneurs maritimes pour le stockage de petits déchets • 1 plateforme de 600m² pour le tri et le stockage des gravats et de la terre • 60 m² pour les DEEE <p>Déchets dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 armoire 12m² pour les DDS • 3 cuves à huiles minérales de 3m³ • 1 espace de 40m² pour les DDS en caisse



BILAN D'ACTIVITÉ DES DÉCHETTERIES DE BEAUVAIS ET D'AUNEUIL

• Fréquentations des déchetteries

La fréquentation de la déchetterie de Beauvais a diminué d'environ 5,2 % en passant de 55 773 en 2017 à 52 850 en 2018.

Ce constat se vérifie sur la déchetterie d'Auneuil dont la fréquentation a diminué de 5,8 % en passant de 21 562 visites en 2017 à 20 312 visites en 2018.

• Les tonnages

	BEAUVAIS		AUNEUIL	
	Tonnages 2018	Évolution 2017-2018	Tonnages 2018	Évolution 2017-2018
Déchets végétaux	1 162,31	-10,17	2 034,92	+233,66
Bois	481,65	-429,01	323,68	+10,26
Gravats-Terre	1 913,41	-300,19	1 047,82	-130,4
Ferraille	221,18	+5,56	104,44	+16,14
Déchets non recyclables	2 624,52	-20,86	863,79	+124,4
Cartons	124,54	+26,18	44,55	+3,01
Papiers	125,94	+17,88		
DEA	683,82	+205,65	232,87	+4,95
D.D.S	76	-7,68	36,59	-0,11
Pneus	13,18	+1,12	10,94	+3,3
Amiante	62,06	+16,62		
D.E.E.E	176,28	-23,48	95,33	+0,78
TOTAL	7 664,89	-476,66	4 688,66	+159,72

Aspects financiers > postes de dépenses	BEAUVAIS		AUNEUIL	
	2017	2018	2017	2018
Frais de gardiennage et de personnel, gestion, entretien et maintenance des sites et contenant, contrôles, travaux	139 591 €	136 037 €	51 038 €	39 552 €
Location des bennes et coût de collecte	176 325 €	212 172 €	95 692 €	137 007 €
Recettes	123 282 €	113 927 €	68 070 €	31 081 €
Coût de traitement	298 953 €	297 510 €	108 319 €	125 050 €
TOTAL	491 587 €	531 792 €	186 979 €	270 528 €
TOTAL à la tonne	60,38 €/T	69,38 €/T	41,3 €/T	57,7 €/T
TOTAL à l'habitant	5,09 €/hab	5,15 €/hab	1,9 €/hab	2,6 €/hab



BILAN D'ACTIVITÉ DES DÉCHETTERIES DE BAILLEUL-SUR-THÉRAIN, HERMES ET VELENNES

• Fréquentations des déchetteries

La fréquentation de la déchetterie de Bailleul sur Thérain a augmenté d'environ 4,3 % en passant de 18 561 en 2017 à 19 370 en 2018.

La fréquentation de la déchetterie de Hermes a augmenté d'environ 15,53 % en passant de 8 955 en 2017 à 10 346 en 2018.

La fréquentation de la déchetterie de Velennes a diminué d'environ 3,8 % en passant de 7 641 en 2017 à 7 347 en 2018.

• Les tonnages

	BAILLEUL-SUR-THÉRAIN		HERMES		VELENNES	
	Tonnages 2018	Évolution 2017-2018	Tonnages 2018	Évolution 2017-2018	Tonnages 2018	Évolution 2017-2018
Déchets végétaux	474,49	+72,28	340,04	+35,64	316,10	+34,28
Bois	292,06	+15,05	98,64	-1,82	115,86	-13,24
Gravats-Terre	529,32	-28,16	254,32	-30,94	225,58	-7,92
Ferraille	68,94	+9,74	24,54	-1,72	18,26	6,46
Déchets non recyclables	448,39	-0,99	310,76	-37,58	236,40	+20,06
Cartons	28,7	-3,48	19,02	-1,86	12,02	+2,46
DEA			64,88	-1,22		
D.D.S	22,036	+5,57	10,148	+0,825	8,06	+4,025
Pneus (VL+PL)					19,33	-7,03
D.E.E.E	67,029	+6,49	37,124	-3,101	21,345	+6,2
TOTAL	1 930,96	+76,99	1 159,47	-41,78	972,96	+45,3

Aspects financiers > postes de dépenses	HERMES		VELENNES	
	2017	2018	2017	2018
Frais de gardiennage et de personnel	27 500 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €
Gestion et entretien	1 606 €	2 024 €	1 606 €	3 944 €
Location de bennes	5 401 €	6 101 €	4 401 €	4 928 €
Recettes	3 002 €	16 288 €	2 173 €	11 100 €
Coût de collecte	35 645 €	39 533 €	30 145 €	37 409 €
Coût de traitement	39 175 €	35 768 €	29 625 €	33 104 €
Location, collecte et traitement des pneus			10 146 €	7 507 €
TOTAL	106 325 €	94 698 €	101 250 €	103 292 €
TOTAL à la tonne	88,51 €/T	81,67 €/T	109,1 €/T	106,2 €/T
TOTAL à l'habitant	1,10 €/hab	0,9 €/hab	1,05 €/hab	1 €/hab

Aspects financiers > postes de dépenses	BAILLEUL-SUR-THÉRAIN	
	2017	2018
Frais de gardiennage et de personnel	82 448 €	79 037 €
Location terrain, entretien et signalétique	21 345 €	12 539 €
Location des bennes, du local gardien, des locaux DEEE et DDS	14 973 €	16 252 €
Recettes	5 840 €	18 732 €
Coût de collecte	77 188 €	73 870 €
Coût de traitement	64 395 €	73 489 €
TOTAL	254 509 €	236 455 €
TOTAL à la tonne	137,3 €/T	122,45 €/T
TOTAL à l'habitant	2,6 €/hab	2,3 €/hab

Les fréquentations ont augmenté sur les 3 déchetteries depuis la fusion. Les tonnages quant à eux sont variables. L'augmentation à Bailleul-sur-Thérain peut s'expliquer par l'acceptation des apports professionnels. L'attente devant la déchetterie de Beauvais a engendré également un déplacement des fréquentations sur Velennes.



BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DÉCHETTERIE DE CRÈVECŒUR-LE-GRAND

La déchetterie recyclerie de Crèvecœur-le-Grand propose le service de collecte sur rendez-vous depuis 2001 pour palier à l'interdiction des encombrants dans les ordures ménagères.

En 2018, 123 rendez-vous ont été honorés sur les 9 communes de l'ex CC Crèvecœur, Ces collectes ont nécessité 0,15 équivalent temps plein (ETP).

La répartition des déchets collectés se compose essentiellement :

- d'objets destinés à la recyclerie en vue de leur réemploi ;
- de déchets d'ameublement ;
- de déchets électriques et électroniques ;
- et très peu de déchets non valorisables.

Ces déchets collectés à domicile n'ont pas été pesés, ils représentent environ 450 m³ d'encombrants soit environ 19 tonnes.

Pour l'année 2019, cette collecte des déchets encombrants sera effectuée en partie par un prestataire privé, seuls les objets réutilisables seront collectés par le personnel de la recyclerie dans le but de les valoriser par réemploi.

• Fréquentation de la déchetterie

La fréquentation de la déchetterie de Crèvecœur a diminué d'environ 4,3 % en passant de 16 926 visites en 2017 à 16 200 en 2018.

Le comptage des visites sur cette déchetterie n'est pas précise faute d'outil.

Dès 2019, tous les usagers de la CAB seront dotés de la carte ON PASS : ces cartes seront un outil efficace pour contrôler l'accès à toutes les déchetteries de la CAB.

• Convention avec les collectivités voisines

La déchetterie de Crèvecœur accueille les usagers d'autres collectivités par le biais de conventions :

- Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) ;
- Communauté de Communes de l'Oise Picarde (CCOP).

En 2018, 1 705 visites des usagers de la CCPV ont été relevées (10,52 %) et 1395 usagers de la CCOP (8,61 %).

• Les tonnages

Au cours de l'année 2018, 1 526 tonnes de déchets ont été collectées par apport volontaire sur la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand.

Ne sont comptabilisés :

- ni les objets détournés vers la recyclerie estimés à 100 tonnes par an ;
- ni les gravats, ni la terre qui sont repris par les agriculteurs locaux estimés à 800 tonnes par an.

	CRÈVECŒUR-LE-GRAND			
	Tonnages 2018	Évolution 2017-2018	Coûts traitement	Recettes
Déchets verts	527,56	-158,92	7 230,61	
Bois	144	-2,070	5 342,91	
Gravats-Terre	54,90	+54,90	150,91	
Ferraille	69,740	-17,02		11 945,60
Métaux non ferreux	4,586	+4,586		5 664,72
Déchets non recyclables	240,92	-98,12	16 672,78	
Papiers-Cartons	63,700	+22,24	3 302,50	
DEEE	104,181	-15,059		7 875,58
DEA	242,920	-7,42		4 858,40
D.D.S rep	15,276	-1,884		812
D.D.S hors rep	6,556	-3,194	2 361,43	
Pneus	12,059	+2,735		
Huiles minérales	7,650	+3,57	354,00	
Huiles végétales	0,550	-0,150		
Batteries	3,574	+1,626		1 530,27
Piles et accus	0	-1,65		
Consignes de gaz	2,433	+0,773		
Tubes et ampoules	0,349	+0,119		
Cartouches d'encre	0,280	+0,050		
Capsules Nespresso	0,250	+0,010		
DASRI	0,045	+0,005		
Radiographies	0	-0,360		
TOTAL	1 526,279	-305,847	35 415,21	32 686,57

Aspects financiers > postes de dépenses	Déchetterie CRÈVECŒUR-LE-GRAND		Recyclerie CRÈVECŒUR-LE-GRAND	
	2017	2018	2017	2018
Frais de gardiennage et de personnel	60 000 €	60 000 €	60 000 €	100 000 €
Gestion, entretien et maintenance des sites et contenant, contrôles, travaux	9 000 €	376,09 €	6 000 €	319,08 €
Location des bennes	0	0		
Recettes (vente de matériaux, REP, PRO...)	18 002,81 €	32 686,57 €	62 664 €	66 493 €
Recettes conventions	6 683,56 €	29 715 €		
Coût de collecte	35 078 €	26 840 €		
Coût de traitement	39 789 €	35 415,21 €		
TOTAL	168 634,75 €	155 317,87 €		
TOTAL à la tonne	128,62 €/T	101,78 €/T		
TOTAL à l'habitant	€/hab	€/hab		

- Sans comptabiliser les déchets de gravats donnés aux agriculteurs et le réemploi détournés vers la recyclerie, le taux de valorisation sur cette déchetterie est de plus de 80 %.
- On note une différence des frais de personnel due au fait que certains agents sont passés de contrat d'avenir (contrat aidé) à un contrat à durée déterminée.
- Les frais de gestion, d'entretien et de maintenance en 2017 étaient budgétisés sur le service déchetterie recyclerie et non dissociés par secteur d'activité (combustibles, mécanique, espaces verts, informatique...).
- Les recettes plus importantes côté déchetterie sont dues aux tarifs de reprises des métaux revalorisés et à un captage important de tous les déchets à responsabilité élargie du producteur (REP).
- En 2018, la convention signée avec le SMDO rapporte plus de 23 000€ HT.
- Les recettes côté recyclerie sont aussi plus élevée en 2018 : dues à l'engouement de la population pour les objets d'occasion, mais aussi par la parution d'articles dans le BNT qui touchent désormais plus de 100 000 habitants.



BILAN D'ACTIVITÉ DE LA RECYCLERIE DE CRÈVECŒUR-LE-GRAND (RECYCLERIE INTERCOMMUNALE DE L'EX-CCOP)

• Les ventes

La recyclerie de Crèvecœur-le-Grand ouvre ses portes au public le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

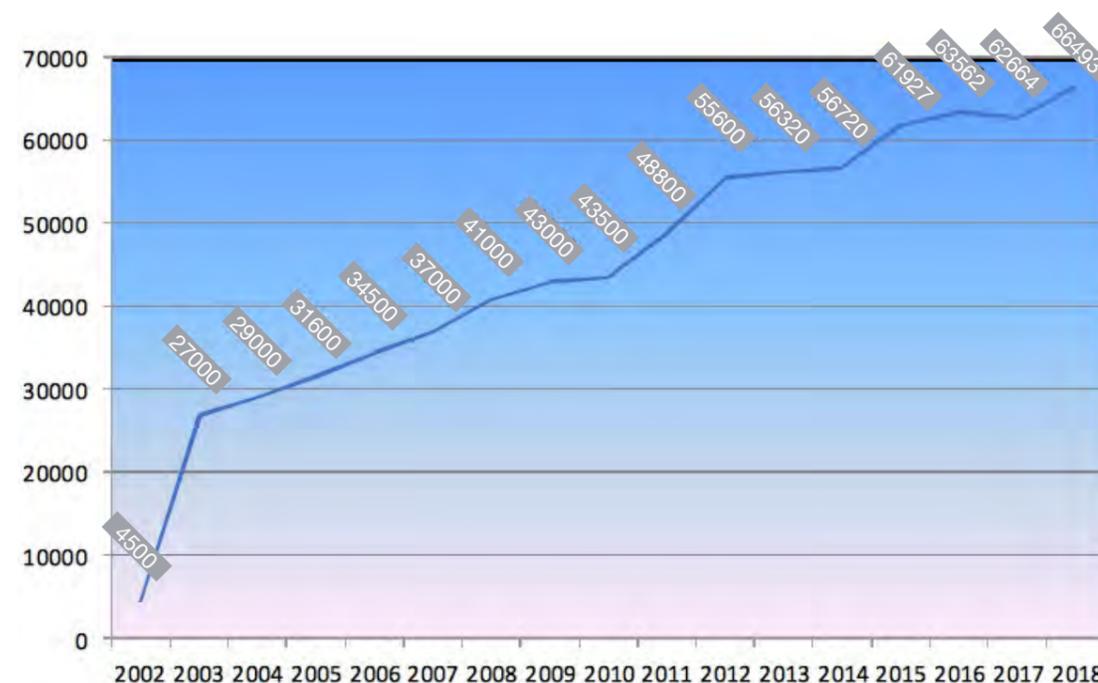
Elle attire en moyenne 470 acheteurs par vente qui dépensent environ 12 € chacun.

Le chiffre d'affaires n'a jamais cessé d'augmenter sauf en 2017 : année chaotique due à un personnel instable et une première fusion entre collectivités.

En 2018, les chiffres repartent à la hausse grâce à la professionnalisation du personnel et à une vraie reconnaissance de l'activité par l'ensemble des services de la CAB.

L'année 2019 est déjà en progression par rapport à 2018.

• Recettes recyclerie



17 943

TONNES DE DÉCHETS ÉVACUÉS

128 692

VISITES

LES DÉCHETTERIES EN CHIFFRES

Un peu plus de 17 943 tonnes de déchets ont été évacués dans les six déchetteries du territoire de la CAB, soit une moyenne de 139 kg de déchets par visite. Le ratio par habitant et par an, 174 kg, est en dessous de la moyenne nationale et très en dessous de la moyenne du département et de la région. Ceci est dû au fait qu'une partie des administrés soit orientée vers les points verts, et une dynamique importante du secteur du réemploi représenté par Emmaüs et les Ateliers de la Bergerette qui capte une partie du gisement. La proximité des équipements n'est pas en cause, puisque 75 % de la population se situe à moins de 5 minutes d'une déchetterie et 90 % à moins de 10 minutes.

La fréquentation totale sur les six déchetteries est de 128 692 visites, soit en moyenne 1,24 visite annuelle des habitants du territoire de l'Agglomération. Le nombre moyen de visite par habitant dans l'Oise étant de 1,37.*

*base de données Sinoé-Ademe

	Oise* (2012)	Hauts-de-France* (2012)	National* (2012)	SMDO (2016)	Déchetterie CAB (2018)
Ratio de collecte (kg/hab)	215	198	198	197,21	174
Ratio de visite (kg/visite)	153	114	99	131,66	139

LES POINTS VERTS

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a développé un système de gestion multi filières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de 9 plates-formes. Warluis venant s'ajouter aux 8 plates-formes déjà existantes. Les frais de gardiennage de ces sites sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ainsi que les coûts de collecte, d'évacuation et de traitement.

Le tonnage total des déchets végétaux est en augmentation de 243,81 tonnes par rapport à l'année 2017. Cette hausse est à rapprocher de l'augmentation générale de la production des déchets végétaux suite à une saison favorable à la pousse des végétaux, ainsi qu'à l'ouverture en juin 2018, d'un nouveau point d'apport volontaire, sur la commune de WARLUIS.

	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Comparaison 2017/2018
AUX-MARAIS	304,84	193,14	265,18	155,76	189,08	↗ 33,32
TROISSEREUX	269,12	218,66	310,74	273,62	270,31	↘ 3,31
MILLY-SUR-THÉRAIN	341,98	320,60	284,78	333,10	340,48	↗ 7,38
LA-NEUVILLE-EN-HEZ	493,88	436,40	461,90	461,72	504,68	↗ 42,96
VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE	222,84	186,74	243,70	211,16	273,58	↗ 62,42
GOINCOURT	219,72	170,02	279,82	192,44	212,82	↗ 20,38
SAINT-MARTIN-LE-NŒUD	342,64	321,56	360,06	298,50	287,08	↘ 11,42
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS	268,56	222,86	322,72	253,64	253,76	↗ 0,12
WARLUIS	0	0	0	0	91,96	↗ 91,96
TOTAL	2 960,12	2 246,42	2 535,84	2 179,94	2 423,75	↗ 243,81

68,20 tonnes de tout-venant ont été collectées sur le site de Pierrefitte-en-Beauvaisis, qui bénéficie de la présence d'une benne dédiée à la collecte du tout-venant.

Aspects financiers > postes de dépenses	2017	2018
Collecte et évacuation	60 005,13 €	66 028,33 €*
Traitement	32 591,80 €	49 008,56 €*
Frais de gardiennage	26 167,45 €	28 673,71 €
TOTAL	118 764,38 €	143 710,60 €
TOTAL à la tonne	54,48 €/tonne	57,67 €/tonne

* (dont 2 860,00 € de collecte imputable à la benne DIB de Pierrefitte)

* (dont 6 446,52 € de traitement imputable à la benne DIB de Pierrefitte)



Cette année 2018 a aussi été marquée par d'importants entretiens sur les points verts :

- Remplacement de cylindres défectueux « vandalisés » à (Milly-sur-Thérain - Saint-Martin-le-Nœud - Pierrefitte-en-Beauvaisis) ;
- Reproduction de clefs à (Milly-sur-Thérain - Pierrefitte-en-Beauvaisis - La-Neuville-en-Hez) ;
- Fourniture et pose de 4 panneaux rigides à Troissereux ;
- Fourniture et pose d'une clôture à Pierrefitte-en-Beauvaisis ;
- Réparation du portail de Saint-Martin-le-Nœud ;
- Création d'un point vert à Warluis (Travaux de fondation divers + Achats d'éléments de stockage).

Le coût total de ces diverses interventions (création et maintenance) s'élève à 45 484,45 € dont :

- 5 945,70 € (maintenance) ;
- 39 538,75 € (création).

LES JARDINS FAMILIAUX

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure également la collecte des déchets végétaux et du tout-venant sur les 12 jardins familiaux situés sur Beauvais.

Les usagers pouvant bénéficier du service sont exclusivement les membres des associations des jardins familiaux pratiquant les activités de jardinage prévues sur les sites conformément aux règlements de collecte de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et des associations de jardins.

Tonnages	2017		2018	
	TTV	Vgtx	TTV	Vgtx
SAINT-JUST-DES-MARAIS	59,36	112,32	51,96	85,38
CHAMPS-DOLENT	21,9	64,86	6,12	63,02
HAUT-POTHUIS				
PAUL VERLAINE	1,68	14,36	0	12,5
SAINTE-HÉLÈNE	26,68	32,4	21,48	34,8
NOTRE-DAME DU THIL	12,74	19,64	12,7	4,1
VOISINLIEU	0	22,76	2,72	24,38
TILLOY	3,5	37,22	5,94	38
BRIQUETERIE				
JEANNE HACHETTE	0	10,38	3,06	9,7
JEAN ROSTAND	1,34	10,4	0	9,66
SAINT-QUENTIN	36,1	26,52	14,84	18,88
TOTAL	163,3	350,86	118,82	300,42
		514,16		419,24

Le dispositif actuel est bien intégré au sein des sites (signalétiques, déclenchement des enlèvements, couleur de bennes...). Tous les sites sont désormais dotés d'une benne de déchets végétaux pour la saison d'avril à décembre.

On observe une bonne gestion globale de la part des différents référents de sections. En 2018, les tonnages se stabilisent. Cependant, au vu des tonnages tout-venant, des efforts restent à fournir. De nombreux déchets observés dans les bennes ne concernent en rien la production de déchets de jardins familiaux (électroménagers, meubles, jouets...).

Il est préconisé de privilégier l'apport en déchetterie où un tri des matières valorisables est possible, contrairement à la benne sur site. Ces bennes sont destinées aux nettoyages des cabanes et des terrains ; et non à l'apport extérieur des jardins.

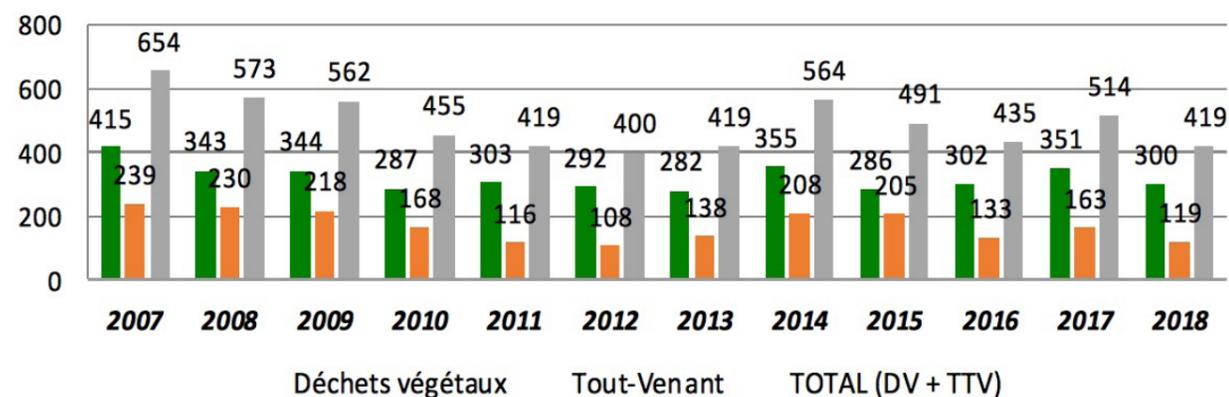
En ce qui concerne les déchets végétaux, il faut pérenniser la pratique du compostage au sein des sections.

	2017	2018	Évolution
Coût de location et de collecte	26 363 €	29 341 €	+11,3%
Coûts traitement	20 085 €	14 583 €	-27,4%
TOTAL	46 448 €	43,924 €	-5,4%

Les coûts de gestion des déchets des jardins familiaux ont diminué de 5,4 %. Cela peut s'expliquer par différents facteurs :

- Malgré l'augmentation du tarif à chaque enlèvement, il y a eu moins de rotation cette année, soit moins de déchets à traiter (baisse des coûts de traitement).
- Le mode de calcul du traitement des déchets végétaux est à nouveau modifié et repasse d'un coût à l'habitant à un coût la tonne. La production de déchets végétaux influe donc directement sur le coût de traitement total.

Comparatif des tonnages totaux



63 785

TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉS

LE BILAN DES TONNAGES 2018

63 785 tonnes de déchets ont été collectés en 2018 dont :

- 65,2 % sont issus des collectes en porte-à-porte et par apport volontaire (ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, déchets végétaux, encombrants sur rendez-vous ...)
- 33,2 % des déchets proviennent des déchetteries intercommunales, des points verts du territoire et des jardins familiaux ;
- 1,6 % sont issus de l'entretien et des travaux effectués par les services techniques de l'Agglomération et de la ville de Beauvais.

Le tonnage global de déchets sur l'agglomération est en légère diminution d'environ - 2,5 % (-1 620 tonnes) par rapport à 2017. Cette baisse est principalement due à une diminution des apports vers les structures d'apports volontaires.

Performance des collectes de déchets et par habitant et par type de collecte :

	En France en 2009	CAB 2017	CAB 2018
Ordures ménagères	298,3	276,9	280
Corps creux, corps plats	45,9	46,2	49,9
Verre	29	25,15	24,5
Biodéchet et/ou déchets verts en PAP	18,1	45,4	46,2
Encombrants	12,3	7,8	6,8
Déchetterie et points verts	184	198,6	180
TOTAL	587,6	600,1	587,4

Les performances de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, sont conformes aux moyennes nationales, malgré une production de déchets verts importante sur notre territoire. Le caractère rural de notre territoire explique ce gisement qui est détourné en masse des ordures ménagères pour être valorisé en compost.

4

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Né de la fusion de deux grands syndicats de traitement de déchets de l'Oise, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) et le SYMOVE, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés a été créé le 1^{er} décembre 2016. Cette fusion marque un tournant dans l'histoire de la gestion des déchets du département de l'Oise. En effet, depuis plus de 20 ans, les deux syndicats existaient et travaillaient de manière indépendante chacun sur leur zone géographique : le SYMOVE à l'Ouest, et le SMVO à l'Est du département. Cette fusion a permis aux deux syndicats de mutualiser leurs installations et ainsi d'optimiser leurs performances de recyclage et de valorisation des déchets, au bénéfice des 760 000 habitants de l'Oise concernés.

Au delà de la nouvelle dimension du syndicat qui est le syndicat de valorisation des déchets le plus important en nombre d'habitants des Hauts-de-France, cette fusion présente surtout l'intérêt de mutualiser des installations locales existantes, et ainsi d'optimiser le fonctionnement du centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul, et de financer de nouveaux outils modernes à l'image du grand centre de tri qui sera opérationnelle en début d'année 2019.

Grâce à cette fusion et aux enjeux que se sont fixés les élus de notre département pour l'avenir, le SMDO est le premier syndicat départemental de cette dimension au niveau national, et de fait, dans la région Hauts-de-France, à proposer un programme de valorisation des déchets aussi performant en matière de valorisation énergétique (90 % des OMR seront valorisées en énergie en 2018) et de performances de tri (objectif : + 90 kg/hab/an de tri). En parallèle, le syndicat s'est fixé des objectifs en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés, et souhaite continuer à faciliter les actions permettant de limiter les déchets ménagers et des entreprises dans un territoire labellisé Zéro Déchet Zéro gaspillage à l'échelle du département.

PRÉSENTATION ET INSTALLATIONS DU TERRITOIRE SMDO



18 INTERCOMMUNALITÉS

ARCBA	Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne
CAB	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
ACSO	Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
CCAC	Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
CCLO	Communauté de Communes des Lièzières de l'Oise
CCSO	Communauté de Communes de Senlis Sud Oise
CCLVD	Communauté de Communes du Liancourtois / La Vallée Dorée
CCOP	Communauté de Communes de l'Oise Picarde
CCPB	Communauté de Communes du Pays de Bray
CCC	Communauté de Communes du Clermontois
CCPP	Communauté de Communes du Plateau Picard
CCPN	Communauté de Communes du Pays Noyonnais
CCPOH	Communauté de Communes des Pays de l'Oise et d'Hallatte
CCPS	Communauté de Communes du Pays des Sources
CCPE	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées
CCPV	Communauté de Communes du Pays du Valois
CCPT	Communauté de Communes Thelloise
CCS	Communauté de Communes des Sablons

LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA BASE LOGISTIQUE DE VILLERS-SAINT-SÉPULCRE

L'un des projets du SMDO est la construction d'un quai de transfert rail /route et d'une base logistique sur un site situé sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre. Ce site présente l'avantage d'être déjà la propriété du syndicat et de disposer d'un embranchement ferroviaire raccordé au Réseau Ferré National. Pour ce projet, le SMDO assure actuellement les études préalables pour :

- l'implantation d'un quai de transfert rail / route et d'une Installation Terminale Embranchée (ITE) ;
- l'implantation d'une seconde base logistique pour assurer l'exploitation des déchetteries du territoire ;
- les équipements communs aux deux activités et notamment le système de pesage à l'entrée du site (pont bascule).

Pour le quai de transfert rail /route

Le quai de transfert assurera deux fonctions principales :

- une fonction de réception des véhicules de collecte ;
- une fonction de transbordement des caissons sur les wagons, en stationnement sur les voies ferrées.

Le vidage des ordures ménagères et de la collecte sélective, principalement issues de la collecte en porte-à-porte, s'effectuera dans un bâtiment clos. Ces déchets seront reconditionnés. Le conditionnement est directement lié au mode de transport associé à l'unité de transfert.

Aussi, les déchets seront compactés dans des caissons adaptés au transport ferroviaire, pour doubler le tonnage par unité de 28 m³. La remise en service de la première partie de l'installation terminale embranchée sera assurée par SNCF Réseau en 2019, aux frais du syndicat. Les études de réalisation devraient aboutir en septembre 2018 et les travaux pourraient ainsi être menés début 2019.

Base logistique (déchetterie)

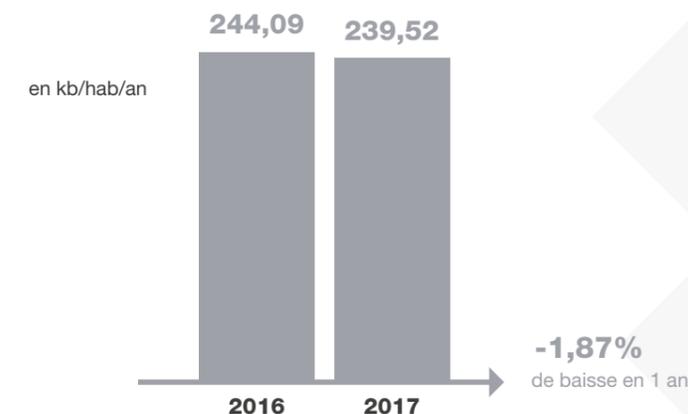
L'implantation de la régie transport pour l'exploitation des déchetteries nécessite la mise en place :

- d'un parking pour les véhicules légers et des camions Ampliroll ;
- d'une aire de stockage des bennes ;
- d'un local de stockage pour le matériel ;
- de sanitaires et vestiaires ;
- de bureaux ;
- d'un atelier de maintenance des bennes ;
- d'une aire de lavage des bennes et des camions.

LES CHIFFRES CLEFS

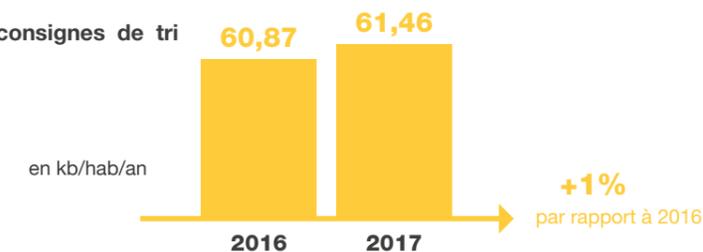
Les ordures ménagères résiduelles collectées

À l'échelle du SMDO, la ratio des ordures ménagères résiduelles a baissé entre 2016 et 2017 de 1,87%, soit 4,6 kg/l

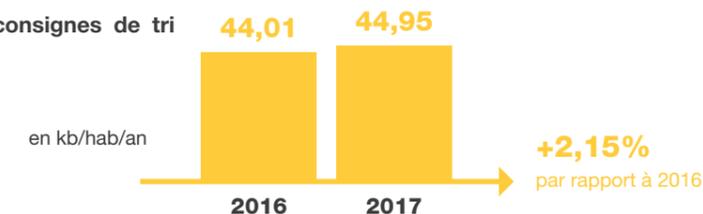


La collecte sélective

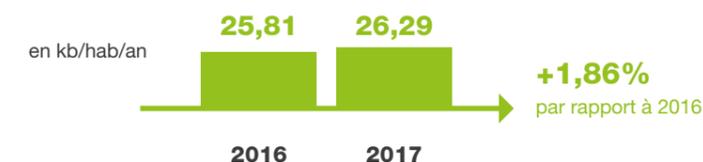
AVEC extension des consignes de tri (ex SMVO)



SANS extension des consignes de tri (ex SYMOVE)



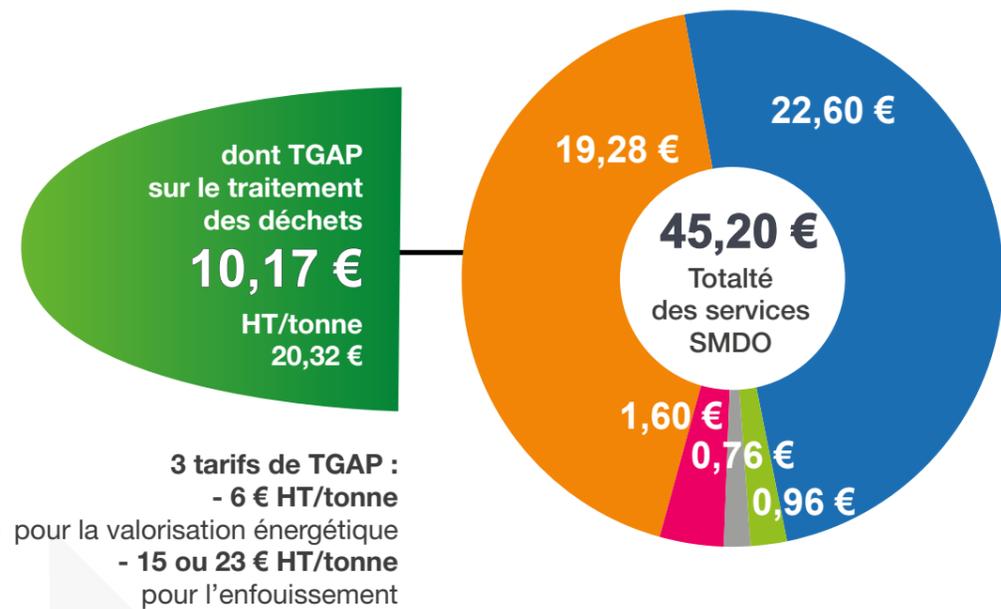
Cas spécifique du verre



L'année 2017 est la première année d'activité complète pour le SMDO. Le budget 2017 du SMDO s'est élevé à 59,2 M€, avec près de 48,8 M€ en fonctionnement et 10,4 M€ en investissement.

L'exercice de comparaison avec les années antérieures n'est pas possible sur l'ensemble du territoire. En effet, tandis que les collectivités de l'ex-SMVO continuent de bénéficier des mêmes services, les collectivités de l'ex-SYMOVE, en adhérant au SMDO, ont transféré partiellement ou totalement leur compétence « déchetterie », compétence non exercée pour le SYMOVE. Il est donc plus opportun, pour les années antérieures à 2017, de comparer la contribution totale demandée aux collectivités de l'ex-SMVO. Ainsi, pour ces dernières, la contribution totale versée au syndicat s'est élevée en moyenne à 45,20 € HT par habitant en 2017, soit une baisse de 5 % en € courants depuis 2007 et une baisse de 16 % en € constants sur la même période.

Pour les collectivités de l'ex-SYMOVE, la contribution moyenne, hors déchetteries, s'est élevée à 24,59 € HT par habitant en 2017.



Transport et valorisation énergétique des déchets résiduels (*)
(20,32 € pour les collectivités de l'ex-SYMOVE)

Accès aux déchetteries
(12,12 € pour le bas de quai des déchetteries)

Compostage des déchets verts

Indemnité VÉOLIA

Encombrants

(*) Coût moyen (à l'habitant) reconstitué tenant compte d'une part fixe de 4,74 € HT/hab. et d'une part variable de 62,88 € HT/t.

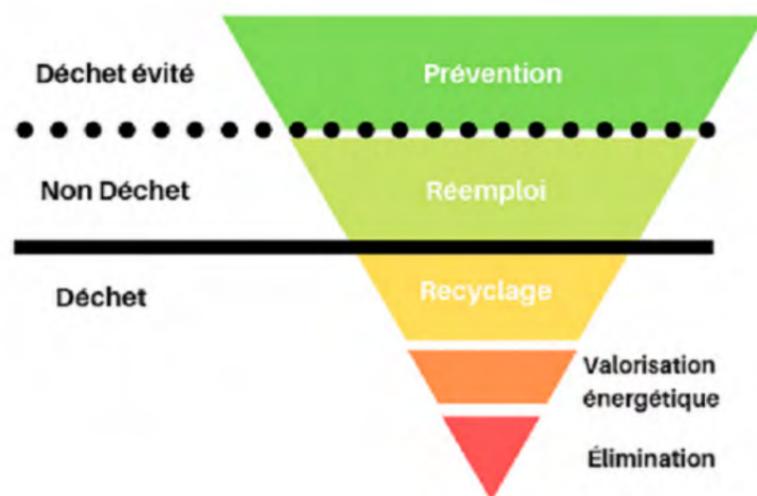
5

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

La réduction des déchets,
un enjeu crucial pour notre planète

PRIORITÉ À LA PRÉVENTION ET À LA RÉDUCTION

L'objectif est « en priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets »
 La prévention des déchets, qui permet de limiter l'utilisation des ressources, est ainsi l'un des axes importants de l'économie circulaire.



Cette hiérarchie consiste à privilégier la prévention
 « Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ! »

LES INTERVENTIONS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

La « prévention des déchets » consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits. La sensibilisation est un aspect essentiel de la prévention car elle peut provoquer chez les individus une prise de conscience sur les enjeux environnementaux et économiques liés à la question des déchets. Les manifestations grand public permettent d'informer un nombre important de visiteurs



LA PARTICIPATION DU SERVICE CADRE DE VIE - DÉCHETS AUX MANIFESTATIONS 2018

- La Bailleulade (Bailleul-sur-Thérain)
- Le festival Malices et Merveilles (Beauvais)
- Le salon de l'automne (Fouquenes)
- Les Fêtes de quartier Saint-Lucien, Notre-Dame-du-Thill et Saint-Jean (Beauvais)
- La Fête à carottes (Beauvais - Voisinlieu)
- Le rallye compost (Beauvais/Argentine)

8 000

VISITEURS SUR L'ENSEMBLE DES MANIFESTATIONS

LES ANIMATIONS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Afin d'informer les plus jeunes, nous avons donc choisi de nous adresser prioritairement aux jeunes lors d'interventions gratuites dans les établissements de l'Agglomération du Beauvaisis. Ces animations sont accessibles par le biais de la plate-forme internet des Activités Éducatives et de Loisirs (A.E.L). Cependant, il est possible de s'inscrire par mail (m.lebled@beauvaisis.fr) pour les établissements ne bénéficiant pas de compte A.E.L.



630

ÉLÈVES SENSIBILISÉS SUR
LES ÉCO GESTES ET LE TRI

Les seniors doivent également être informés des changements opérés en matière de collecte et de consignes de tri. A ce titre, des interventions ont été programmées dans les résidences de Savignies, Bresles, Bailleul-sur-Thérain et Beauvais afin d'aborder l'actualité liée au tri et au recyclage des déchets.



100

RÉSIDENTS ONT PARTICIPÉ
À L'ACTIVITÉ

L'éco exemplarité : Depuis cette année, le service Cadre de vie - Déchets met à disposition des établissements scolaires et des accueils de loisirs de la vaisselle provenant des déchetteries d'Auneuil (caisson ré-emploi) et de Crèvecœur-le-Grand (ressourcerie). Les avantages sont nombreux :

- Réutiliser de la vaisselle afin de lui redonner une seconde vie ;
- Réduire l'utilisation des assiettes, verres et couverts en plastique jetable ;
- Fournir gratuitement de la vaisselle aux structures éducatives de l'Agglomération du Beauvaisis.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'objectif de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets est de sensibiliser un large public à la nécessité de réduire la quantité de déchets générés et donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant.

Comme l'année dernière, cette journée de lancement permet à tous les partenaires de se faire connaître auprès des visiteurs. Cette année, les associations se sont portées volontaires pour animer un quizz ou présenter un spectacle ludique à destination des visiteurs.



L'ÉQUIPE DU SERVICE CADRE DE VIE - DÉCHETS



De gauche à droite :

Mme DEHAIE
Chargée de l'animation
du « jeu du tri »

M. LEBLED
Chargé de l'organisation
générale

Mme ROCHER
Chargée de l'accueil
des visiteurs



L'association **Collembole** a mis en place une collecte de jouets, puis a animé un quizz sur le gaspillage alimentaire.



L'association **Zéro Déchet Beauvais** a pratiqué une « Autopsie » publique de poubelle pour mettre en avant les déchets évitables et leurs alternatives durables et/ou zéro déchet.



L'association **Corrélation** a présenté un quizz sur les différentes techniques de compostage.



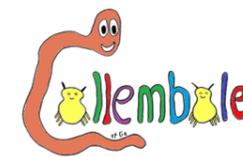
Le service **Cadre de Vie - Déchets** a proposé un jeu sur le tri sélectif



L'association **Oisux** nous a montré comment réemployer des PC obsolètes.



Mme **Vertueux (les ateliers de Guilaine)** a présenté ses créations de mobiliers à partir de carton de récupération.



HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Pour la deuxième année, le service Cadre de vie - Déchets participe à l'opération Hauts-de-France Propres piloté par la fédération départementale de la pêche. L'ambition est de mobiliser le plus grand nombre de bénévoles pour ramasser et trier un maximum de Déchets qui polluent « Dame Nature ». Sur cette action, le service Cadre de vie - Déchets assure la formation des encadrants et organise la collecte des déchets. Il n'est pas seulement question de ramasser les déchets au sol, mais également de les trier afin de les valoriser le mieux possible.



Pour cette édition, les structures de loisirs de Beauvais ont répondu présent. L'année prochaine cette organisation sera proposée à l'ensemble des communes rurales.

50 000

PERSONNES MOBILISÉES
SUR L'ENSEMBLE DES
HAUTS-DE-FRANCE

1 300

TONNES DE DÉCHETS
RAMASSÉS

PERSPECTIVES

Pour l'année à venir, nous entamerons un diagnostic sur l'ensemble de l'agglomération, une commune « pilote » pourra servir d'observatoire concernant les actions emblématiques à entreprendre afin de réduire ses déchets. Cette expérimentation servira de base à l'élaboration d'un programme de prévention des déchets à l'échelle de l'Agglomération.

La mise à disposition de conteneurs de tri sélectif à destination des manifestations sera également poursuivi, notamment en apportant des solutions aux objets réutilisables issus des brocantes.

6

INDICATEURS FINANCIERS



MARCHÉS PUBLICS

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

Sur le secteur de la CAB Historique (31 communes) :

Marché de collecte des déchets ménagers résiduels, collectes sélectives et encombrants :

Lots	Désignation	Prestataires
Lot n°1	Collecte : - des déchets ménagers résiduels ; - des corps creux, corps plats et verre ; - des cartons et films plastiques professionnels ; - des déchets végétaux ; - des colonnes enterrées OM + CC + CP ; - des colonnes aériennes CC + CP.	NCI PROPRETÉ FRANCE
Lot n°2	Collecte du verre par apport volontaire	DÉCAMP DUBOS
Lot n°3	Collecte des objets encombrants sur rendez-vous	SITA

Marché « gestion et exploitation de la déchetterie et de divers sites sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ».

Lots	Désignation	Prestataires
Lot n°1	Gestion et exploitation de la déchetterie de Beauvais et Auneuil	DÉCAMP DUBOS
Lot n°2	Transport et évacuation des déchets végétaux reçus sur les points verts de la déchetterie de Auneuil	AGRI-ENVIRONNEMENT
Lot n°3	Évacuation, transport et traitement des déchets toxiques reçus sur les déchetteries.	CHIMIREC VALRÉCOISE
Lot n°4	Mise en place de bennes à la demande pour des collectes particulières.	DÉCAMP DUBOS

Marché de collecte des déchets issus des jardins familiaux.

Désignation	Prestataires
Transport et évacuation des déchets issus des jardins familiaux	VÉOLIA

Marché de fourniture de matériel de pré-collecte.

Désignation	Prestataires
Fourniture de bacs roulants (ordures ménagères, papiers-cartons, emballages plastiques et métalliques, verre) et pièces détachées.	TÉMACO
Fourniture de colonnes aériennes pour la collecte des déchets recyclables.	TÉMACO
Fourniture de sacs papiers biodégradables pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	TAPIÉRO

Marché de prestation de service.

Désignation	Prestataires
Distribution des sacs papiers pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte	EMMAÛS

Sur le secteur de l'ex CCRB (13 communes) :

Marché de collecte des déchets ménagers assimilés.

Lots	Désignation	Prestataires
Lot n°1	Collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels	SITA SUEZ
Lot n°2	Collecte en porte à porte en apport volontaire des déchets ménagers recyclables	NCI PROPRETÉ FRANCE
Lot n°3	Fourniture des bennes et traitement des déchets collectés issus des déchetteries	BAUDELET SAS

Marché de collecte du verre.

Désignation	Prestataires
Collecte et transport du verre	MINÉRIIS

Désignation	Prestataires
Mise à disposition d'une déchetterie dans un rayon de 5 kilomètres du siège social de la CCRB, entretien du site, transport des déchets, traitement et valorisation des flux transportés	VÉOLIA

Marché de collecte et de traitement de déchets spéciaux.

Lots	Désignation	Prestataires
Lot n°1	Collecte et traitement des déchets spéciaux issus des déchetteries du territoire de la CCRB	ORTEC
Lot n°2	Collecte et traitement des pneus	BUTIN

Marché de collecte et de traitement de déchets des verts du point vert de la Neuville-en-Hez.

Désignation	Prestataires
Collecte et traitement des déchets verts issus du point vert de la Neuville-en-Hez	AGRI ENVIRONNEMENT

Sur le secteur de l'ex-CCOP (8 communes) :

Lots	Désignation	Prestataires
Lot n°1	Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels	SÉPUR
Lot n°2	Collecte et transport du verre en apport volontaire	MINÉRIIS

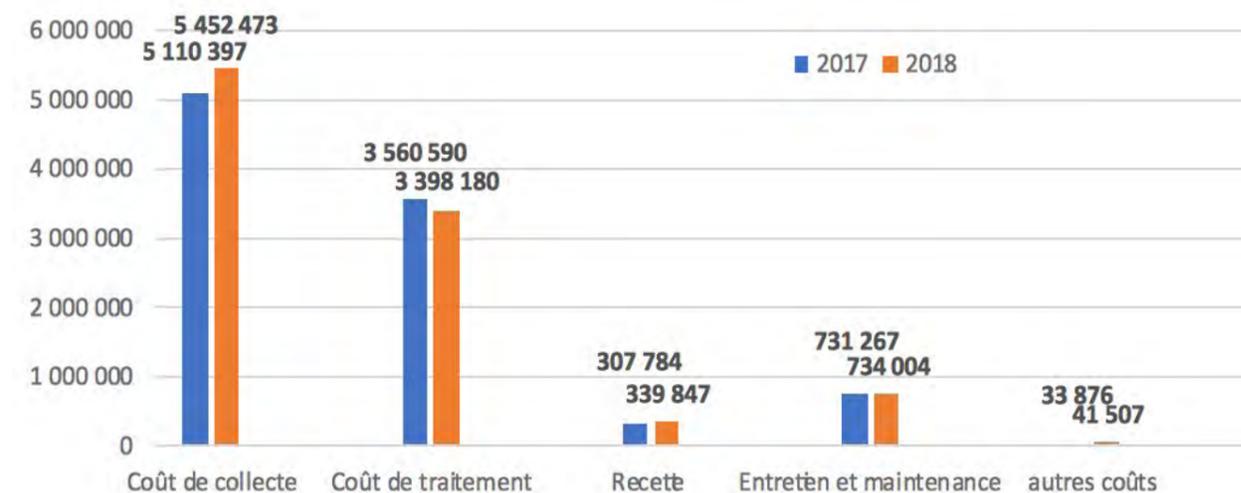
LE BUDGET 2018

Le champ de compétences exercées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis fait l'objet d'un découpage fonctionnel ou opérationnel par service. Il permet une analyse fine de gestion des activités.

• Le fonctionnement

Le service de collecte des déchets par le budget général et par la TEOM.

	Coût de collecte	Coût de traitement	Recettes	Entretien & maintenance des sites, distribution des sacs déchets verts et des conteneurs, gardiennage, composteurs	Autres coûts, frais d'études	COÛT TOTAL
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et corps plats, verre, déchets végétaux, encombrants)	4 785 930 €	2 640 020 €	80 638 €	204 267 €	22 922 €	7 171 966 €
Déchetteries	558 885 €	600 336 €	253 530 €	488 828 €		1 394 520 €
Points verts	66 028 €	49 009 €		28 674 €		143 711 €
Jardins familiaux	29 341 €	14 583 €				43 924 €
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière	12 289 €	2 747 €				43 924 €
Déchets des services techniques et autres points		83 485 €				83 485 €
Opération «compostage individuel			5 679 €	6 999 €		1320 €
Distribution des conteneurs				5 236 €		5 236 €
Autres postes de dépenses					18 585 €	18 585 €
TOTAL	5 452 473 €	3 398 180 €	339 847 €	734 004 €	41 507 €	9 286 317 €



Les dépenses liées à l'activité de collecte et traitement des déchets sont en légère augmentation en 2018 (+157 971 € soit + 1,7 %) par rapport à 2017. Les tonnages se sont maintenus et n'ont donc pas engendré de hausses significatives des coûts de traitement des ordures ménagères. En 2018, la suppression de la participation au coût de traitement des déchets verts 1,06 € TTC/hab et des encombrants 0,84 € TTC/hab a permis une économie d'environ 196 000 € TTC.

Ce gain a compensé en partie l'augmentation des coûts de collecte liée d'une part à la prolongation du marché de collecte à l'origine d'un avenant de prolongation avec la société NCI Propreté France négocié à la hausse et d'autre part la hausse des coûts de transport des déchets issus des déchetteries depuis la reprise de cette prestation par le SMDO (+ 20 %).

• **La répartition des recettes de fonctionnement 2018 est la suivante :**

Déchetteries	
Droits d'accès professionnels	43 400 €
Soutien éco-organisme (Eco DDS, DEA, DEEE), revente matériaux	147 727,25 €
Autres	
Recette ferraille et DEEE provenant de la collecte encombrants	3 304 €
Recette sur la vente de composteurs	5 679 €

Pour chaque tonne de déchets d'emballages envoyée vers les filières de recyclage après tri, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis perçoit des recettes issues de la revente des matériaux auprès de ces filières (verre, acier, aluminium, cartons, papiers) et d'autre part un soutien financier de la société CITEO. Le SMDO étant le signataire du contrat, il perçoit les soutiens financiers de cette société ainsi que les recettes filières et les déduits du coût des prestations dues par la CAB.

• **L'investissement**

• **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 264 030,38 euros :**

- 200 932,49 euros de frais d'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets ;
- 48 724,53 euros pour la création du point vert de Warluis ;
- 11 958,96 euros pour la restauration de portails sur les points verts ;
- 2 414,40 euros pour l'entretien des déchetteries de Hermes et Velennes.

• **Aucune recette d'investissement**

LE COÛT D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les coûts présentés dans cette page proviennent du Référentiel national des coûts du Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD). Cette étude est réalisée tous les deux ans par l'ADEME.

En France, le service public de gestion des déchets a coûté en moyenne 102 € TTC par habitant en 2014. Il s'agit du coût aidé, c'est-à-dire de l'ensemble des charges d'où sont déduites les recettes industrielles (vente d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides. Cette somme se décompose de la manière suivante :

- ordures ménagères résiduelles : 56 € ;
- recyclables secs des ordures ménagères hors verre : 9 € ;
- verre : 1,7 € ;
- déchets des déchetteries : 20 € ;
- autres flux : 6,3 €.

	% de dépenses	Dépenses en euros TTC/hab
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et plats, verre, déchets végétaux, encombrants)	75,10 %	70 €
Déchetteries	14,60 %	14 €
Points verts	1,50 %	1 €
Jardins familiaux	0,47 %	0 €
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière, déchets des services communaux et autres prestations	1,29 %	1 €
Investissement	2,76 %	3 €
		89 €

Le coût aidé (recettes déduites) de gestion de l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés, investissement compris, est de 89 euros par habitant en 2018 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis contre 102 euros TTC par habitant en moyenne nationale (référentiel 2014). Ceci s'explique notamment par un coût très compétitif en matière de gestion des déchetteries et structures d'apport volontaire environ 19 € TTC/hab/an contre 28 € TTC/hab/an si on le compare par exemple au secteur Est du SMDO.



7

PROJETS
ET PERSPECTIVES
POUR L'ANNÉE 2019



MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE AU 4 MARS 2019

Le marché de collecte permettra la collecte des papiers-cartons et des emballages plastiques et métalliques en mélange avec extension des consignes de tri.

L'extension des consignes de tri doit permettre une augmentation des volumes d'emballages de près de 20 %. Les deux flux de collecte sélective étant de surcroît regroupés dans un seul en même bac, le volume du bac jaune devra être ajusté en fonction du nombre de personnes composant le foyer.

Des distributions de bacs seront organisés tout au long de l'année 2019 sur l'ensemble du territoire.

Dotation annuelle de sacs translucides pour les maisons de ville de Beauvais, de sorte de mieux répondre à l'augmentation des volumes pour les logements où le conteneur n'est pas adapté.

Les fréquences de collecte seront harmonisées et ajustées en fonction du type d'habitat :

Déchets ménagers résiduels et assimilés				
	Habitat individuel	Petits collectifs	Grands ensembles	Centre-ville et déchets d'activités
BEAUVAIS	bi-hebdomadaire		bi-hebdomadaire	C1 : zones d'activités, C5 : entre-ville C6 : hyper-centre
COMMUNES CAB HISTORIQUE Hors Beauvais + ex CC Crèvecœur	hebdomadaire	hebdomadaire		
COMMUNES CAB EST élargie	hebdomadaire	hebdomadaire		

Emballages et papiers en mélange			
	Habitat individuel / centre-ville et déchets d'activités	Petits collectifs	Grands ensembles
BEAUVAIS	hebdomadaire		bi-hebdomadaire
COMMUNES CAB HISTORIQUE Hors Beauvais + ex CC Crèvecœur	toutes les 2 semaines	hebdomadaire	
COMMUNES CAB EST élargie	toutes les 2 semaines	hebdomadaire	

Conception d'une nouvelle déchetterie :

La conception des installations actuelles de la déchetterie de Beauvais est à l'image de la très grande majorité des déchetteries françaises. Elle montre en effet un certain nombre de limites dans son fonctionnement et notamment pour la sécurité des biens et des personnes, la prise en charge de l'accroissement permanent du nombre d'utilisateurs et de flux à trier et la prise en compte d'une pression réglementaire renforcée.

Fort de ce constat, et rappelant que le site ne permet pas d'agrandissement, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a donc décidé de réaliser un nouvel équipement destiné au tri et à la valorisation des déchets sur le territoire de la commune Beauvais, en substitution de l'équipement existant.

Dans ce contexte, la CAB souhaite proposer et mettre en œuvre un équipement alternatif au « système classique », en proposant un équipement moderne et évolutif. La CAB souhaite s'inscrire dans un programme de performance et atteindre des objectifs ambitieux de réemploi avec l'intégration économiquement viable au projet de partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire, de recyclage et de revalorisation.

Dès lors, la conception des installations doit être abordée sous l'angle de leur fonctionnement et de leur installation et dans la recherche d'objectifs de performance optimisés.

Dans ces conditions, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a souhaité recourir à un marché public global de performance.

Le bureau d'étude Héxa Ingénierie a été retenu, comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour nous accompagner dans le déroulement des procédures à engager. L'audition des différents candidats est prévue dans le courant du premier semestre 2019. L'ouverture du nouveau est attendue à l'automne 2019.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

48 rue Desgroux • 60000 Beauvais
03 44 15 68 00 • www.beauvaisis.fr